CROZON – Assainissement

2019

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.

Table des matières

EDITORIAL: **4**

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE **5**

LES CHIFFRES CLÉS 6
COMPARATIF DES CHIFFRES CLÉS 7
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE 8
LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS DANS L'ANNÉE 8

LE CONTRAT **9**

LA VIE DE VOTRE CONTRAT 10
Les avenants du contrat 10
Les conventions du contrat 10

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE **11**

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR 12
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU 13
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT 15

LE PATRIMOINE DE SERVICE **17**

VOTRE PATRIMOINE 18
LE RÉSEAU 18
Répartition par matériau 18
Répartition par diamètre 18

LE SERVICE AUX USAGERS **19**

VOS BRANCHEMENTS 20
LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT 20
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS 20

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE **22**

LE TRAITEMENT 23
EVOLUTION GÉNÉRALE 23
LES VOLUMES (EN M3) 23
Les consommations électriques 23
Les boues et les sous-produits 23
Production de boues (en tMS) 23
Evacuation des boues (en tMS) 23
Les sous-produits : Refus Grille (en kg) 23
Les apports extérieurs (en kg) 23

LA QUALITÉ DU TRAITEMENT **24**

SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP 25
Nombre de bilans journaliers réalisés 25

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE **26**

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 27
Qualité des rejets 27
Performance de réseau 28
Service à l'usager 29

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES **30**

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 31
Les opérations d'hydrocurage du réseau 31

Les passages caméra 31
Les interventions de maintenance 31

LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION 32

LE CARE 36

Le CARE 37
Méthodes et éléments de calcul du CARE 38
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques 38

ANNEXES 42

Télégestion des installations - Arrêt du RTC et du GSMData 43
L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC 43
L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data. 44
Evolution et aménagement à prévoir 44

LE PATRIMOINE DE SERVICE 47

Les installations 48
Le réseau 49
Répartition par commune 51
Consommation d'énergie 51

LE SERVICE AUX USAGERS 52

La gestion clientèle 53
La Facture 120 m³ 54
Note de calcul de révision du prix de l'eau et factures 120 m³ 58

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE 60

A. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE 62

A.1. Les raccordements 62
A.1.1. Les raccordements domestiques 62
A.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements 62
A.2. Les travaux réalisés sur le système de collecte 62
A.3. Le contrôle et la surveillance du système de collecte 62
A.3.1. Les contrôles de raccordements 62
A.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra 62
A.4. L'entretien du système de collecte 63
A.4.1. Les postes de relèvement 63
A.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien 64
A.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année 66
A.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte 66
A.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte 67
A.7. Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte 67

LA QUALITÉ DU TRAITEMENT 68

B. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP LOSTMARCH MEMBRANAIRES 69

B.1. Identification et description succincte 69
B.2. Etudes générales et documents administratifs relatifs au système de collecte 69

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP LOSTMARCH MEMBRANAIRES 70

C.1. Bilan sur les volumes 70
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement 70
C.1.2. Volume sortant du système de traitement 70
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant 71
C.2. Bilan sur la pollution traitée et rejetée 72

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles 72
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement 74
C.2.3. La pollution déversée en tête de station 75
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement 76
C.2.5. Le calcul des rendements 78
C.2.6. Le suivi bactériologique 79
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur 80
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS 80
C.3.1. Les boues 80
C.3.2. Les autres sous-produits 81
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU 81
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS 82
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année 82
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année 82
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE 82
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement 82
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement 82
C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ 82
Paramètres physicochimiques 82
C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE 84
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT 84

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 86

DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT 87

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES 89

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 90
Les opérations d'hydrocurage du réseau 90
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 93
Les interventions de maintenance 2ème niveau 93
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques 94
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage 94
Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique 94
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT 95

ANNEXES COMPLÉMENTAIRES 106

ATTESTATIONS D'ASSURANCES 106
Attestation Dommages aux Biens 106
Responsabilité civile 107
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment) 108
Attestation Tous risques chantiers 111

LE GLOSSAIRE 112

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES 115

EDITORIAL:

Dans un souci constant d'améliorer notre service et d'apporter à nos clients une information claire et concise, nous nous sommes attachés à vous proposer un Rapport Annuel du Délégataire didactique et pédagogique d'une lecture agréable et efficace.

Tous les ans, nous vous remettons ce rapport qui reprend réglementairement tous les éléments techniques et financiers du service public de l'assainissement. De nombreux éléments sur la qualité du service assuré par nos soins pour le compte de votre collectivité sont présentés dans ce rapport.

Afin d'en faciliter la lecture, ce Rapport Annuel du Délégataire est composé de 2 parties :

- *Une partie synthétique reprenant les informations principales du contrat sur l'année écoulée*
- *Une partie annexe avec l'ensemble des données techniques détaillées, pour une information précise et complète*

Cette version présente, en toute transparence, l'ensemble des actions de l'année qui façonnent au quotidien la mission de SAUR au service de la collectivité et de tous ses usagers.

Dans le cadre de son programme de transformation digitale, SAUR a, durant l'année 2018, déployé un nouvel outil de gestion patrimoniale lui permettant d'améliorer l'analyse des données d'exploitation et la maîtrise opérationnelle des contrats (équipement, intervention, production m3, obligation de renouvellement, analyses …). SAUR a profité de ce déploiement pour améliorer la qualité de ses données à travers un processus de fiabilisation, nettoyage et requalification.

***Parce que chaque territoire est unique**, nous serons à votre écoute sur d'éventuelles améliorations que l'on pourra apporter à ce rapport.*

En répondant ainsi à vos attentes, nos engagements et nos actions seront plus facilement mesurables et évalués dans le temps, afin que chacun puisse juger de notre sincérité et de nos performances en termes de qualité de service sur votre territoire. Bonne lecture !

Laurent DAOUDAL

Le Directeur Territorial FINISTERE

*Etabli par le **CPO** : le 04/06/2020*

*Approuvé par la Direction Territoriale **FINISTERE :** le 04/06/2020*

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

LES CHIFFRES CLÉS

336 995 m3 assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

3 943 Clients raccordés

Prix de l'assainissement **2,99** € TTC / m3

Au 1er janvier 2020 pour une facture de 120 m3

79,577 **kmL** de réseau

904 ml hydrocurés avec le camion

8 interventions de débouchage

28 Poste(s) de relèvement

1 station(s) d'épuration

17 700 eq/hab.

584 299 m3 épurés

Boues évacuées : **101,857 tMS**

COMPARATIF DES CHIFFRES CLÉS

	2018	2019	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m^3)	355 015	336 995	-5,08%
Volumes épurés (m^3)	582 848	584 299	0,25%
Nombre de Branchements raccordés	3 127	3 161	1,1%
Nombre de clients	3 907	3 943	0,9%
Linéaire de réseau total (kmL)	77,351	79,577	2,88%
Linéaire hydrocurés avec le camion (mL)	2 196	904	-
Nombre d'interventions de débouchage	15	8	-
Quantité de boues évacuées	103,142 tMS	101.857 tMS	-1,25%
Prix de l'eau	2,96	2,99	1%

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

- Les conditions climatiques de l'année 2019 ont été compliquées en début et fin d'année avec des intrusions d'eaux parasites dans les réseaux.

  En début d'année, on peut constater des débordements sur le PR de TOUL AN TREZ suite à des fortes précipitations.

  Pas de débordements constatés sur la période estivale

  Dans la nuit du 30 novembre au 01 décembre 2019, le ruisseau du Loch a débordé suite à des très fortes pluies (40mm en 24h dont 20mm en mois une heure) ce qui a entrainé le fonctionnement du poste du loch à 300m3/h pendant 6h et une inondation de la STEP part les eaux venant des fossés ainsi qu'une coupure électrique sur celle-ci. Certains postes ont dû être stoppés de ce fait. Nos agents étant arrivés rapidement sur site la STEP, ont pu redémarrer vers 1h du matin ainsi que les autres installations au fur et à mesure.

- L'engagement d'une discussion avec la base militaire de l'Ile Longue suite à une demande d'extension de leur part, provoquant une augmentation des volumes rejetés. L'étude sur les eaux parasites est actuellement toujours en cours. Des travaux sont prévus sur 2019 et 2020 pour améliorer l'intrusion d'eau de mer et d'eaux parasites.

- La confirmation de la bonne qualité des eaux épurées de la station d'épuration membranaire malgré des dépassements en bactériologie.

- Plusieurs opérations de renouvellements d'armoires électriques et pompes ont été réalisés sur les postes de refoulement de CROZON.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS DANS L'ANNÉE

- **Sur la STEP de Lostmarc'h :**

  Le renouvellement des 6 racks membranaires du réacteur n°1 a été réalisé en automne 2019 ce qui a permis de faire passer un plus gros volume d'effluent sur la STEP pendant les mois d'octobre à décembre 2019 et donc moins de débordements.

- **Sur les réseaux** :

  - Extension Quartier des déportés avec 2 postes de refoulement
  - Réhabilitation du réseau secteur de Morgat Quartier des Sorbiers
  - Démarrage en décembre secteur Garn An Dalar – réhabilitation réseaux et changement de regards

2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat CROZON est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 3 juillet 2018, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Les avenants du contrat

N° avenant	Date	Description
Avenant n°1	12/05/2015	Intégration du réseau de collecte des eaux usées du quartier de Tal Ar Groas et de la bâche de sécurité de Toul AN Trez, des évolutions en matière de traitement des boues, des réactifs et de l'énergie consommée Modification des pratiques de contrôle de raccordement des usagers
Avenant n°2	03/07/2018	Prolongation du contrat au 31/12/2024 pour ne pas générer d'augmentation de prix excessive Ajout dans le périmètre d'affermage du poste d'injection de nutriox au PR du Loch Îlot concessif : travaux de transformation d'un bassin à marée en bassin tampon sur la station d'épuration Modification du planning d'hydrocurage et d'inspection télévisée

Les conventions du contrat

Description	Société	Date de signature	Date d'échéance	Signataire
CONVENTION POUR LA RÉCEPTION DE MATIERES DE VIDANGE A LA STATION D'EPURATION DE LOSTMARC'H A CROZON	SANI OUEST	26/05/2011	31/12/2024	Mairie de CROZON SANI OUEST SAUR
CONVENTION POUR LA RÉCEPTION DE MATIERES DE VIDANGE A LA STATION D'EPURATION DE LOSTMARC'H A CROZON	SARP OUEST SANIROISE	06/01/2015	31/12/2024	Mairie de CROZON SARP OUEST SANIROISE SAUR

Les conventions de traitement des boues

Objet	Date de signature	Durée	Commentaire
Convention pour l'utilisation de la fosse de Mme Rospars pour augmenter les capacités de stockage des boues d'épuration de la station communale actuelle	01/01/2017	2 ans	

Les autres conventions

Objet	Date de signature	Durée	Commentaire
Convention pour la communication de la liste des consommations d'eaux facturées aux abonnés par la Communauté des Communes de la Presqu'île de CROZON	15/01/17	3 ans A compter du 01/01/17	

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et une méthode éprouvée

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP), 8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, **la Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maitrisé.

Pure Innovation : nos solutions au service de l'eau

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes ≥10 000 eqH avant le 31/12/2020.

SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, **SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

Assurer la conformité règlementaire

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité règlementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

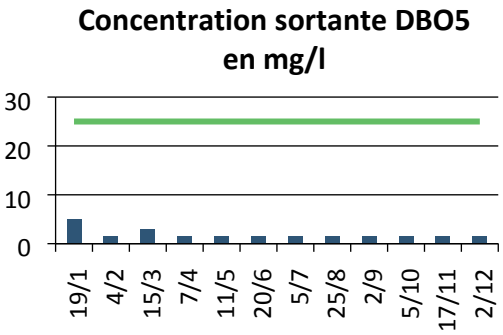

Protéger le milieu naturel

GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

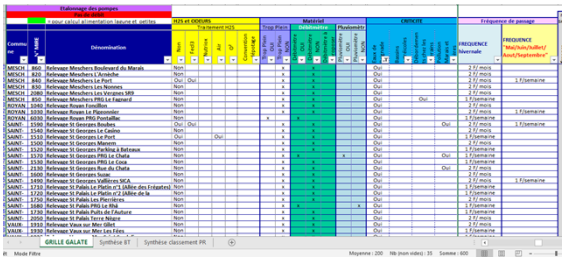

Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejet, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

Sécuriser le fonctionnement des installations

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.

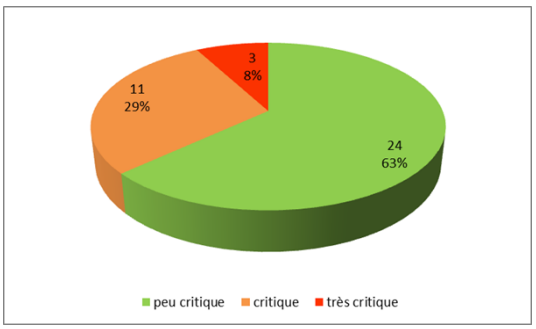

Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION DYNAMIQUE DES POSTES** permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie

Pérenniser votre patrimoine

L'innovation « SewerBatt » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.

Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, SAUR vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

Transition énergétique

Produire de l'énergie verte : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

La méthanisation permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.

Réutilisation des eaux usées traitées

Réutiliser les eaux en sortie de station d'épuration pour un usage agricole ou industriel

Saur exploite les installations de production d'eau épurées pour arroser les cultures de pomme de terre sur Noirmoutier et l'Ile de Ré ou pour l'arrosage de golfs.

Par ailleurs, Saur développe de nombreux projets de R&D sur la REUT avec des partenaires industriels et universitaires (REEBiiM, NOWMMA).

LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT

Organisation de la direction de territoire Finistère :

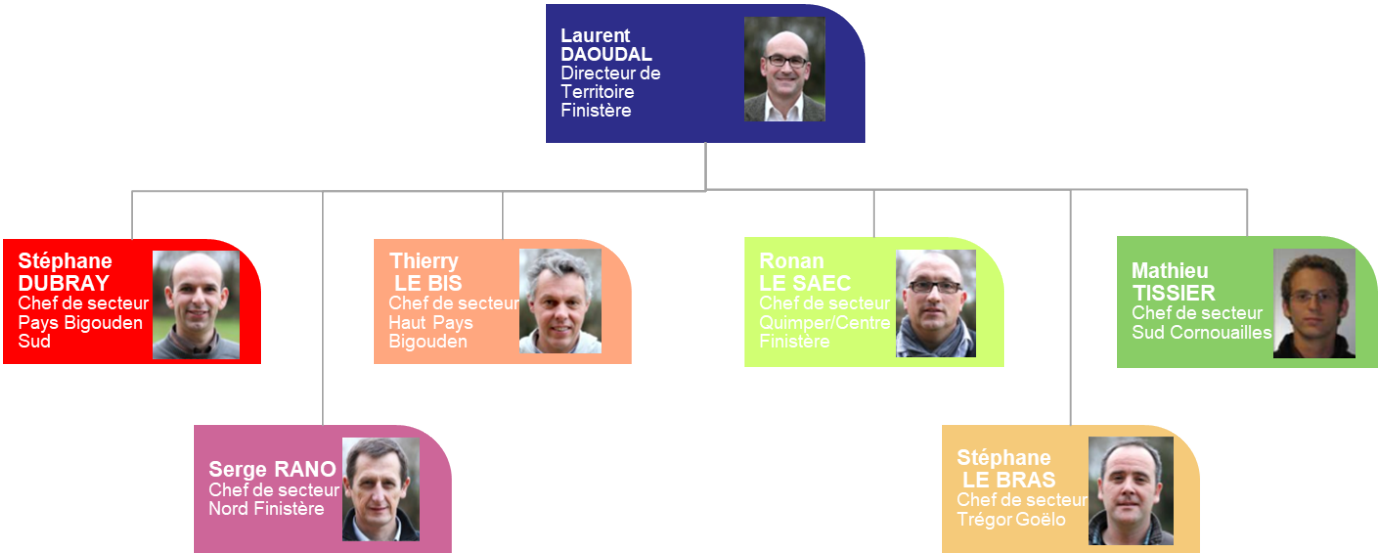

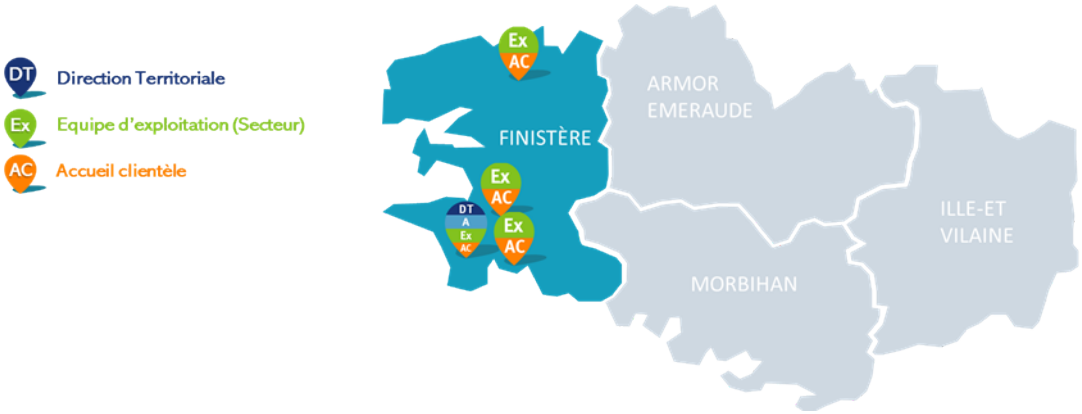

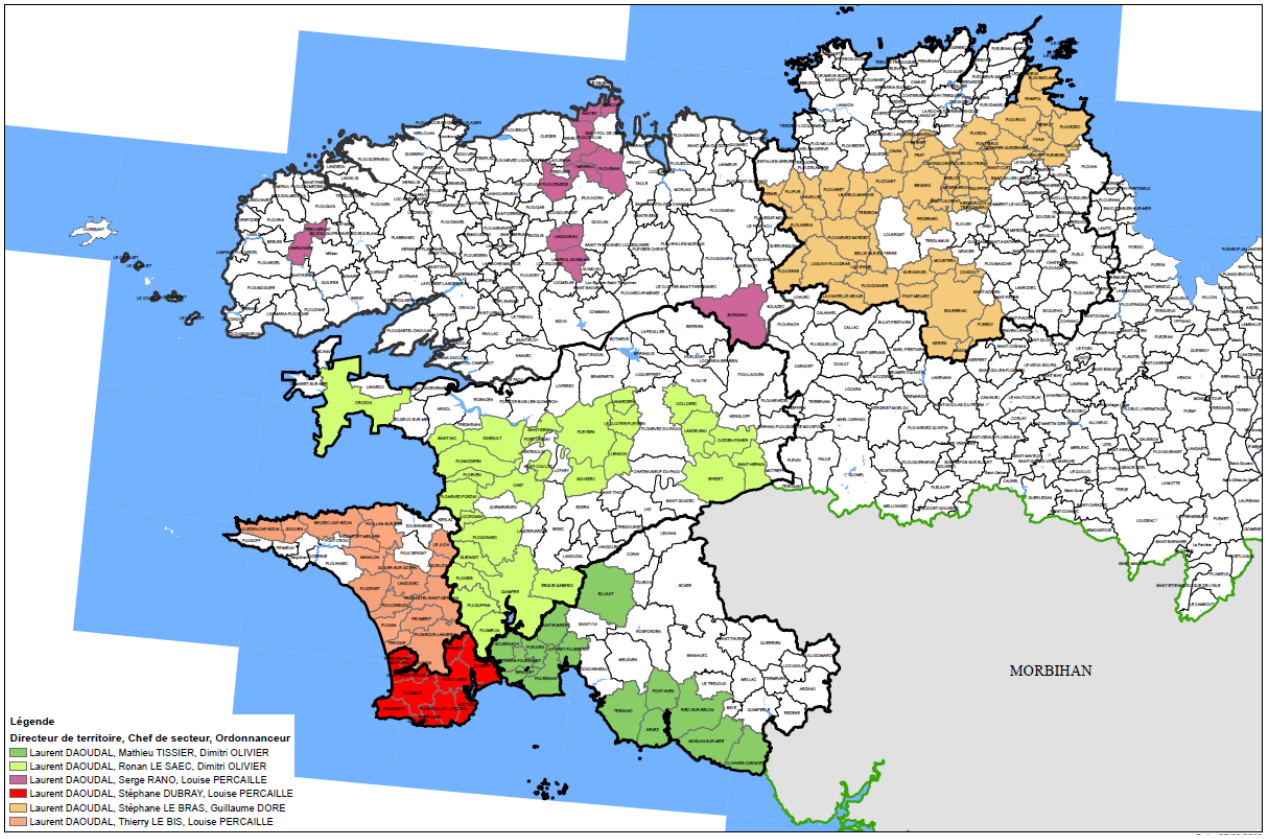

Une réactivité maximale en astreinte

Pour améliorer la qualité du service offert, SAUR dispose d'une astreinte de proximité 24h/24 – 7j/7, sur l'ensemble de la région.

Elle mobilise en permanence plus de 25 agents de la Saur (Agents d'Exploitation, Electromécaniciens, Chef de Secteur, Chefs d'Agence, Directeur territorial).

Une assistance technique est disponible au numéro de téléphone indiqué sur la facture (prix d'un appel local **02 22 06 45 00** ; n° d'urgence **02 77 62 40 00**), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour répondre aux urgences techniques et intervenir rapidement en cas d'urgence.

Les principales installations disposent d'une surveillance en continu et sont télégérées. Les données recueillies par ce système permettent de consulter les paramètres essentiels 24h/24.

Le degré de technicité des équipes d'astreintes couplé à leur présence locale et aux moyens dont elles disposent permettent à Saur de rétablir des situations critiques dans des délais très courts.

A DESTINATION DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES

POUR TOUTE DEMANDE D'INTERVENTIONS	22-29ordo@saur.fr
LE SERVICE DEPANNAGE 24H/24	02-77-62-40-09

A DESTINATION DES ABONNES

LE SERVICE CLIENTELE	02-77-62-40-00
LE SERVICE DEPANNAGE 24H/24	02-77-62-40-09

4.

Le Patrimoine de service

Votre patrimoine sous surveillance

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	17 700
Poste(s) de relevage	28
Linéaire de conduites (KmL)	79,577

LE RÉSEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2019, le linéaire de canalisations est de 79,577 km.

Répartition par matériau

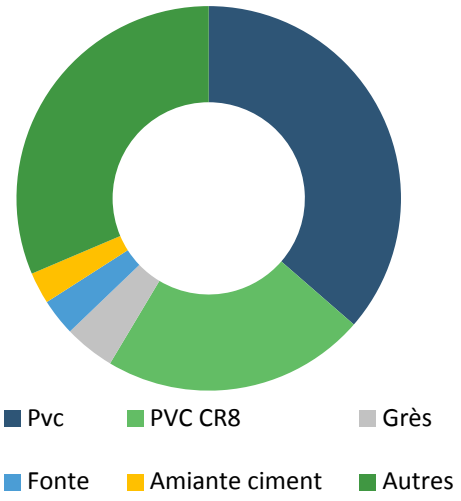

Matériau	Valeur (%)
Pvc	36,39
PVC CR8	22,19
Grès	4,26
Fonte	3,1
Amiante ciment	2,66
Autres	31,4

Répartition par diamètre

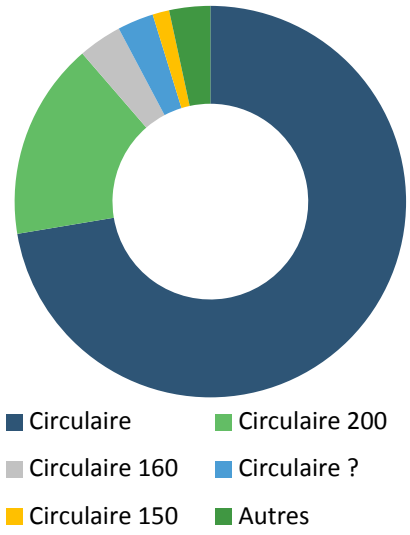

Diamètre	Valeur (%)
Circulaire	72,37
Circulaire 200	16,29
Circulaire 160	3,6
Circulaire ?	2,99
Circulaire 150	1,38
Autres	3,38

5.

LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées et pluviales le cas échéant au réseau de collecte intérieur d'un client.

Nombre de clients	2018	2019	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	3 127	3 161	1,1%

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de clients	2018	2019	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	3 907	3 943	0,9%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

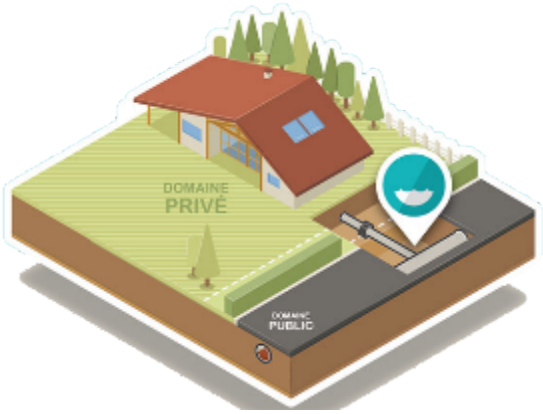

LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2018	2019	Evolution
Total de la collectivité	355 015	336 995	-5,08%

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS

Motifs de réclamations	2018	2019	Evolution
Facturation encaissement	6	5	**-16.66%**
Qualité de service	1	1	**0%**

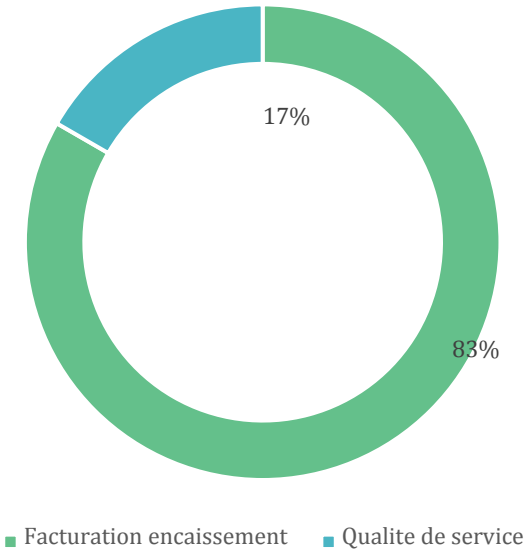

En 2019, votre service clientèle en quelques mots

La proximité :

- A ce jour **20 conseillers de clientèle** installés sur les sites de Loudéac, Pont-l'abbé, Pluguffan, Landivisiau, Dinard, Pluduno, Paimpol et Fouesnant.
- 8 points d'Accueil répartis sur la direction régionale. Ce sont **1 000** clients réceptionnés en **accueil** chaque mois.
- **La nouveauté : ouverture d'un nouveau point d'accueil sur la commune de FOUESNANT**

Ce sont 1 397 clients qui ont évalué notre service

96% de clients très satisfaits

Une activité au service des consommateurs

Ce sont :

- **12 150 appels** consommateurs reçus / mois
- **606 appels dépannage** pris par mois en 23 secondes
- **4 528 courriers** reçus / mois

Un service sur mesure du **lundi au vendredi de 8heures à 18heures**

Un numéro dédié au dépannage décroché **7/7 -24/24**

Un objectif : Satisfaire nos clients consommateurs

Une écoute clients au quotidien avec l'installation de Bornes de Satisfaction sur les accueils de Pont-l'Abbé et Pluduno

Des services adaptés aux clients

Un taux de mensualisation à 50.2% sur l'ensemble de nos contrats

- Une proposition à chaque contact pour promouvoir ce moyen de paiement lissé sur l'année et souple
- Une gestion gratuite de toutes les modifications de dates ou de mandat Sepa et ainsi une sensibilisation à l'impayés.

Un taux de dématérialisation des factures à 19,49%

- Une souplesse et rapidité de suivi des factures clients
- Une accessibilité via le site internet SAUR
- Un paiement immédiat des factures
- Une conservation de 5 années des factures sur le site Saur

6.

Bilan de l'activite de cette année

Un regard sur notre activité

LE TRAITEMENT

EVOLUTION GÉNÉRALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique (lors des bilans analytiques)

	2018	2019
STEP Lostmarch membranaires	53%	55,1%

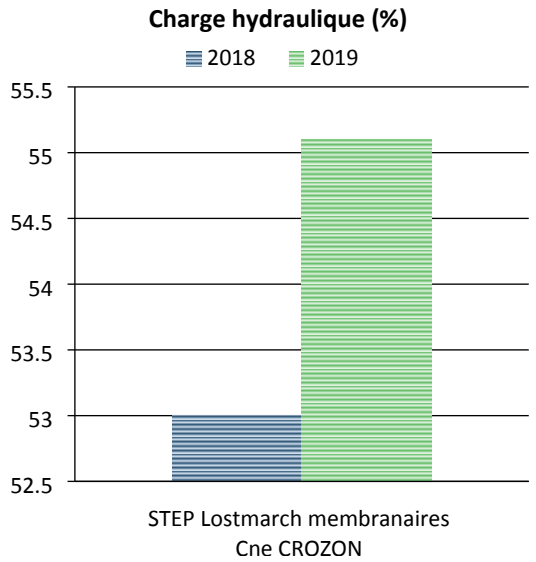

Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2018	2019
STEP Lostmarch membranaires	54,20%	39,30%

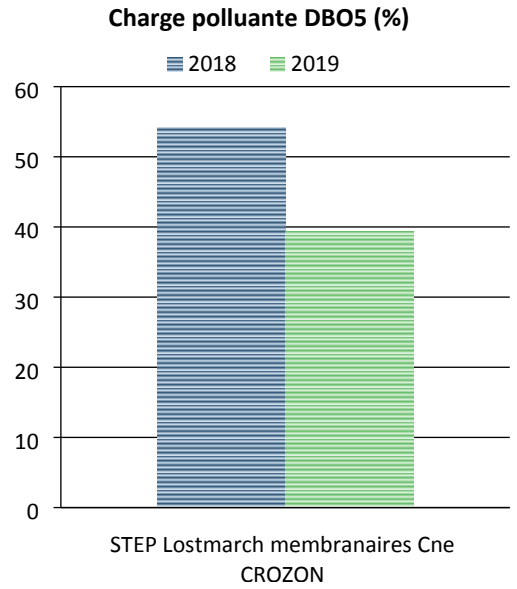

LES VOLUMES (EN M3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2018	2019
STEP Lostmarch membranaires	Entrée	598 878	583 371
	Sortie	582 848	584 299

Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2018	2019
Consommation en KWh	1 430 721	1 386 522

Le déploiement des compteurs Linky en cours permettra à partir de 2021 de suivre de façon très fine les consommations réelles de chacun des sites.

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)

Production de boues (en tMS)

	2018	2019
STEP Lostmarch membranaires	108,559	111,987

Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2018	2019
STEP Lostmarch membranaires	Boues traitées évacuées vers compostage	71,432	69,446
	Boues traitées vers épandage agricole	31,71	32,411

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2018	2019
STEP Lostmarch membranaires	Refus dégrillage évacué vers CET	7 580	12 902

Les apports extérieurs (en kg)

		2018	2019
STEP Lostmarch membranaires	MATIERE DE VIDANGE (en m³)	627	540

7.

La qualité du traitement

La qualité du traitement, notre priorité

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2018	2019
STEP Lostmarch membranaires	25	24

8.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2019

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
16	415,65	100%	101,857 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
1	111,9874 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
82	79,576	30	591,45	3 161	3 161
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
0,18	0,698	79,576
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	0	0	79,576
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

Service à l'usager

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N (€)
9 858	2,99	2,96

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2019	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	Nombre d'abonnés raccordés
0,97	12263,36	1 258 890	0,63	3 161
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m³)	Montants en Euros des abandons de créances
0	336 995	0
	Données de consolidation	Données de consolidation

9.

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

	2019
Hydrocurage préventif (ml)	904
Passage caméra (ml)	217,3
Nombre de débouchage	8
Nettoyage postes de relevage (nombre)	43

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2018	2019
Entretien niveau 2	64	41
Contrôles réglementaires	21	27

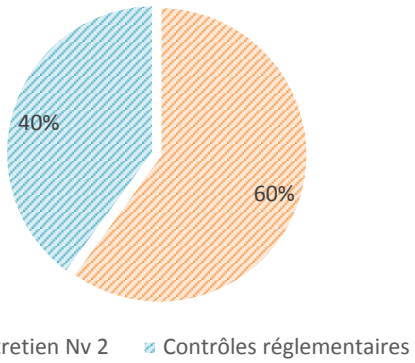

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :
Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2018	2019
Curatif	40	34
Préventif	24	7

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs …) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.

10.

Les propositions d'amélioration

Améliorer votre patrimoine, une priorité

TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSM DATA

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaitre au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques.

Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Une présentation en annexe du RAD vous informe de ces changements qui impactent votre service d'eau ou d'assainissement, afin d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

Les installations concernées sur votre périmètre sont les suivantes :

SITE	LIAISON	Nouveau matériel	Modification nécessaire	Prévu au renouvellement
PR Atlantique	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de Clouchouren	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de la route de Dinan	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de l'Armorique	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de Lescoat	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de L'Etang	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de Menez Gorre	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de Pen ar Ro	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de Toul An Trez	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR du CES	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR du Coadic	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR du Loch	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR du Menhir	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR du Portzic	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Hent Poraon	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Ile Longue 1	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Ile Longue 2 - Taladec'h	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Kerbasguen	Sofrel S510 GSM	Reparamétrage du poste en GPRS	2018	2019
PR Lamboezer	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou	2019-2022	-

SITE	LIAISON	Nouveau matériel	Modification nécessaire	Prévu au renouvellement
		routeur externe 3/4G		
PR Port du Fret	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Postofort	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Postolonnec	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Trélannec	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
STEP Lostmarch membranaires	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-

STATION DE LOSTMARC'H

Certains postes de travail nécessitent des adaptations pour la sécurité des agents :

- Mise en place de barres anti-chutes sur les trappes d'accès du local pompes à marée (Hauteur de vide 3 m)
- Adaptation d'une échelle mobile à glisser dans des rails pour descendre dans les réacteurs membranaires ; l'utilisation d'une échelle double brin n'est pas sécurisante pour le personnel en cas d'intervention

Le renouvellement des membranes du réacteur 1 a été réalisé en 2019. Il faut prévoir le renouvellement des membranes du réacteur 2 rapidement afin de tenir la norme bactériologique.

RÉSEAU

1) <u>Réduction des eaux parasites :</u>

La mise en place d'un **programme de réhabilitation du réseau d'assainissement** suite aux différentes études et analyses du réseau a été réalisée. Une étude diagnostique finalisée en 2019.

La poursuite des démarches engagées auprès des instances de **l'Ile Longue** est nécessaire pour réduire, dès l'origine, les problèmes récurrents d'entrées d'eaux parasites et d'eaux de mer (à chaque grand coefficient de marée : 80 à 100 m^3/j).La démarche est toujours en cours.

2) <u>Concernant les postes de relevages, et faisant suite aux différents points évoqués précédemment</u> :

- **PR Pen An Ero** : Travaux de réhabilitation du poste fait en début 2019

- **PR Clouchouren**: Réhabilitation du poste est programmé en 2020

3) Odeurs H2S

Suite à des problèmes récurrents de mauvaises odeurs sur certaines parties du réseau, au centre-ville et à Morgat entre autres, il est prévu de réaliser un traitement sur le poste de Toul An Trez pour l'été 2020 et le déplacement du poste de traitement de l'étang au poste d'Ile Longue 1 a été réalisé avant l'été 2018.

Une étude réalisée en parallèle par les sociétés YARA et SAUR montrent également l'impact de la mauvaise qualité des effluents de la base de l'Ile Longue sur les teneurs en H2S dans le réseau en aval.

11.

LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

SAUR

16/05/2020

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2019

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région	**OUEST**
Centre	**OUEST BRETAGNE**
Département	**FINISTERE**
Collectivité	**CROZON-ASST**

LIBELLE En milliers d'Euros	Année 2018	Année 2019	Ecart en KEur
PRODUITS	**1 198,5**	**1 138,8**	**-59,7**
Exploitation du service	**566,6**	**557,0**	
Collectivités et autres organismes publics	**558,6**	**535,9**	
Travaux attribués à titre exclusif	**55,7**	**23,1**	
Produits accessoires	**17,7**	**22,7**	
CHARGES	**1 278,6**	**1 144,1**	**-134,4**
Personnel	**138,1**	**123,5**	
Energie électrique	**97,6**	**102,0**	
Produits de traitement	**38,0**	**36,3**	
Analyses	**4,8**	**4,8**	
Sous-traitance, matières et fournitures	**129,6**	**115,7**	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**5,3**	**4,7**	
Autres dépenses d'exploitation	**41,2**	**14,9**	
- Télécommunications, poste et télégestion	6,5	7,3	
- Engins et véhicules	18,2	16,8	
- Informatique	15,6	15,0	
- Assurances	2,4	2,2	
- Locaux	7,9	8,6	
- Divers	-9,4	-35,0	
Contribution des services centraux et recherche	**54,8**	**58,7**	
Collectivités et autres organismes publics	**558,6**	**535,9**	
- Part collectivité	506,6	493,9	
- Autres organismes publics	52,0	42,0	
Charges relatives aux renouvellements	**163,3**	**78,7**	
- Pour garantie de continuité du service	125,8	41,2	
- Programme contractuel	37,5	37,5	
Charges relatives investissements du domaine privé	**3,3**	**68,7**	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	**43,9**	**0,1**	
RESULTAT AVANT IMPOT	**-80,0**	**-5,3**	**74,7**
RESULTAT	**-80,0**	**-5,3**	**74,7**

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 120-023002 -295601 -02 2019120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 16/05/2020

MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat :* il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules…).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie…) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance…) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
    - des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
    - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise…) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie …) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit de la somme de la dotation de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique actualisées chaque année suivant la formule de révision tarifaire du contrat.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation

du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Annexes

Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaitre au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impactent votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

orange, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté, a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entrainerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC a cessé le 15 Novembre 2018.
L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.

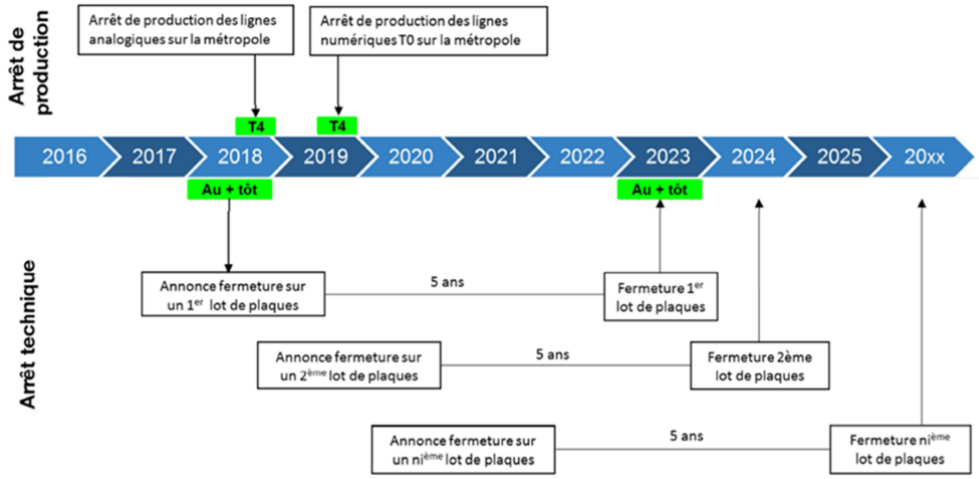

Source du document : Orange

L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.

orange a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2021** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entrainer une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.

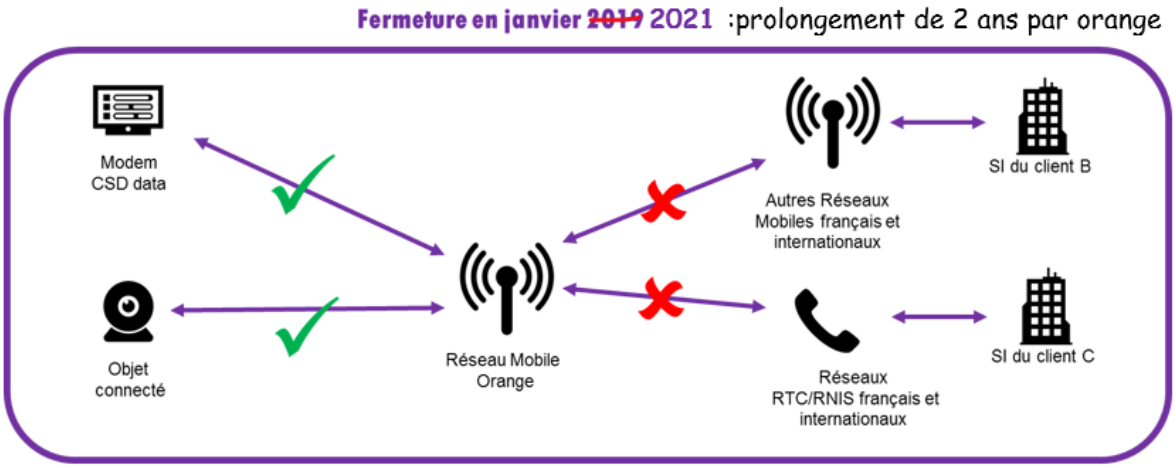

Source du document Orange

SFR a annoncé également ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019, et l'arrêter définitivement au 1er Janvier 2021.**

Bouygues telecom pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

Evolution et aménagement à prévoir

Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- Des temps de connexions et d'échanges d'information rapides
- Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.

Ces technologies s'appuient :

- Sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
    - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
    - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G

- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
    - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphones. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si elle est trop éloignée.
    - La Fibre Optique qui possède des performances très élevées mais encore peu déployée.

Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitant les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatiques (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.

Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires, SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau utilise une infrastructure privée opérateur et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui réduit les risques de cybercriminalité.

Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.

Aménagement à prévoir sur vos installations

Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie.
Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.
Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part dans les meilleurs délais.

Tableau des adaptations

Type de sites	Type de poste existant	Adaptation à faire	Nouvel équipement
Comptage, réservoir	*Cellbox GSM Data ou équivalent*	**Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP**	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, …	*S50 en GSMData ou équivalent*	**Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP**	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, …	*S500 en GSMData*	**Reparamétrage de la configuration du poste en GSM IP**	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, …	*S500 en RTC*	**Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM3 Sofrel et paramétrage de la communication du poste de telegestion en GSM IP**	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, …	*Easy en RTC*	**Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP**	
Comptage, réservoir	*Telbox en RTC ou équivalent*	**Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP**	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, …	*S10, S50, Clip, TBC, P200 en RTC*	**Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP**	
Gros sites de production Traitement Eau potable ou Eaux usées, Ou sites non couvert en GSMIP	*S500 en RTC*	**Remplacement de la carte Modem RTC par un carte Ethernet Sofrel - Mise en place routeur ADSL Privé Orange et paramétrage de la communication du poste de télégestion ADSL IP**	carte éthernet **box ADSL Privé Orange**

12.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP Lostmarch membranaires	2010	17 700	Domestique séparatif	Station d'épuration - Filière de traitement classique et traitement membranaire	Oui	Non	CROZON

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
CROZON	PR Aire des gens du voyage	6 m3/h	2010	Non	Non
CROZON	PR Atlantique	10 m3/h	2015	Oui	Non
CROZON	PR Centre de plongée Quai Kador	6 m3/h	1995	Non	Non
CROZON	PR Centre nautique Postofort	6 m3/h	2005	Non	Non
CROZON	PR de Clouchouren	41 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de la route de Dinan	20 m3/h	1998	Oui	Non
CROZON	PR de l'Armorique	20 m3/h	1984	Oui	Non
CROZON	PR de Lescoat	48 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de L'Etang	50 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de Menez Gorre	47 m3/h	1982	Oui	Non
CROZON	PR de Pen ar Ro	33 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de Toul An Trez	144 m3/h	2012	Oui	Non
CROZON	PR du CES	40 m3/h	1991	Oui	Non
CROZON	PR du Coadic	47 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR du Loch	175 m3/h	1982	Oui	Non
CROZON	PR du Menhir	11 m3/h	2000	Oui	Non
CROZON	PR du Portzic	20 m3/h	1991	Oui	Non
CROZON	PR Hent Poraon	15m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Ile Longue 1	33 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR Ile Longue 2 - Taladec'h	43 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR Kerbasguen	11 m3/h	2009	Oui	Non
CROZON	PR Lamboezer	8 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Port du Fret Cne LE FRET	42 m3/h	2004	Oui	Non
CROZON	PR Postofort	8 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Postolonnec	30 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Trélannec	25 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Rue des Déportés n°1	10 m3/h	2019	Oui	Non
CROZON	PR Rue des Déportés n°2	10 m3/h	2019	Oui	Non

LE RÉSEAU

Le réseau comprend des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2019, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 79,577 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire	1820	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	300	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres	131	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire	12120	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	1966	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 125	64	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 150	797	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 150 x 150	74	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 160	21	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	3976	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Sans objet	12	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire ?	19	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire	14	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire	2598	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 200	602	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire	12509	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire ?	391	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	1832	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	7363	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 400	599	Gravitaire	Eaux usées
Pvc CR16	Circulaire	513	Gravitaire	Eaux usées
Pvc CR16	Circulaire 200	50	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire	16634	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	971	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Sans objet	53	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire	2932	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 160	1011	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 180	487	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 90	139	Refoulement	Eaux usées
Autres	Sans objet	100	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire	2453	Refoulement	Eaux usées
Grès	Circulaire	189	Refoulement	Eaux usées
PEHD	Circulaire	575	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire	5229	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	1033	Refoulement	Eaux usées
Total		79577		

Schéma de fonctionnement :

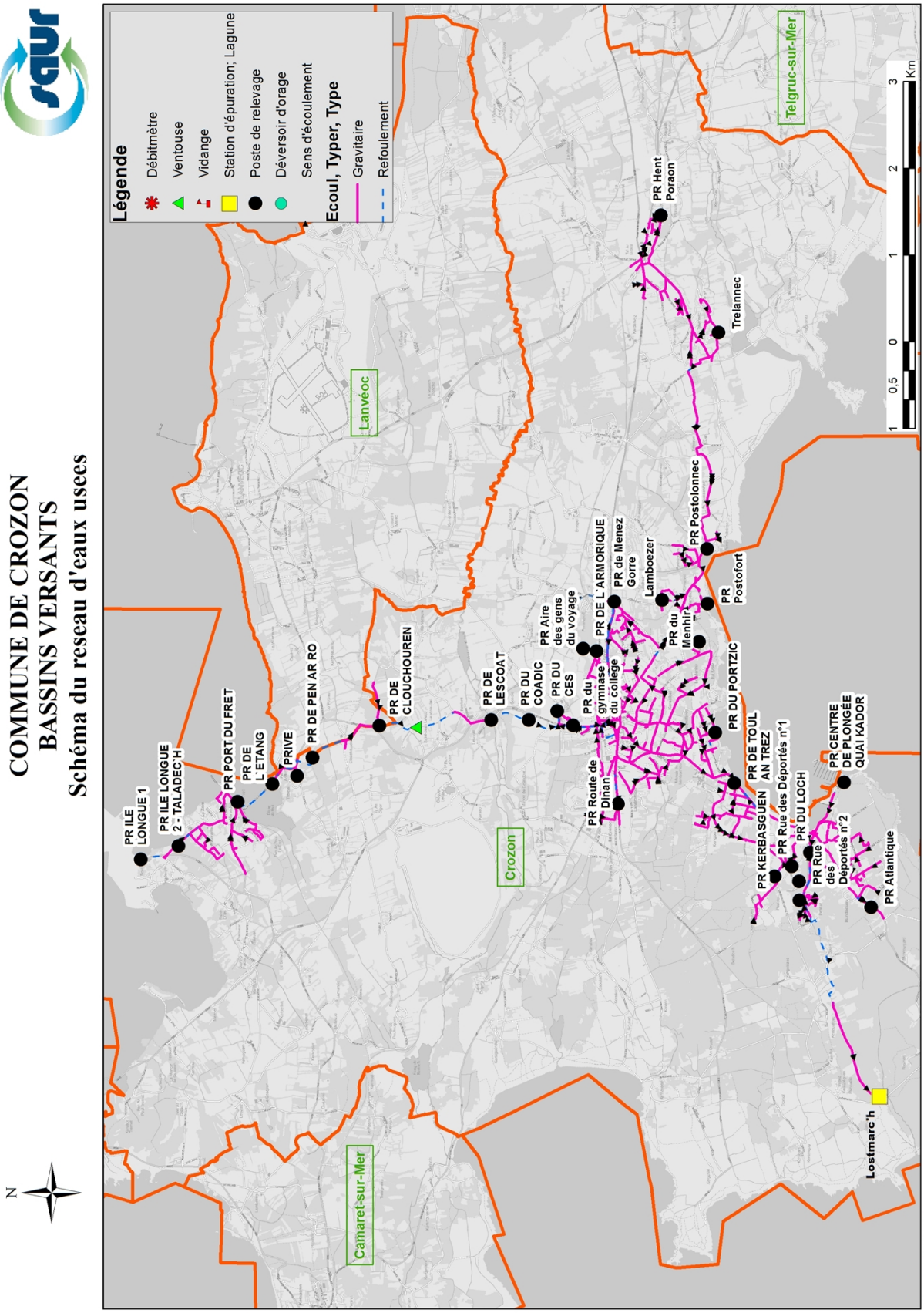

Répartition par commune

COMMUNE	Longueur (ml)		
	Gravitaire	Refoulement	Total
CROZON	65 428	14 147	79 576

Inventaire

Le détail équipement par équipement, peut être fourni, sur demande, par le délégataire, en version papier ou informatique.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2015	2016	2017	2018	2019
PR Atlantique	760	- 105	321	592	740
PR Centre de plongée Quai Kador	- 2	0	2 974	- 1 544	- 1 431
PR de Clouchouren	6 720	6 469	6 002	9 033	11 738
PR de la route de Dinan	788	785	1 068	763	766
PR de l'Armorique	2 203	2 933	1 181	1 774	1 925
PR de Lescoat	29 734	16 404	19 169	27 289	27 998
PR de L'Etang	28 641	20 756	20 199	24 764	23 654
PR de Menez Gorre	18 160	16 774	20 901	30 577	22 179
PR de Pen ar Ro	27 165	27 516	22 284	22 775	11 746
PR de Toul An Trez	54 948	61 088	59 150	66 044	51 754
PR du CES	15 820	13 090	13 619	20 119	22 261
PR du Coadic	20 322	18 457	16 468	34 833	33 624
PR du Loch	115 013	123 622	112 860	145 312	143 068
PR du Menhir	87	118	92	274	453
PR du Portzic	421	449	898	520	479
PR Hent Poraon	936	- 42	1 385	1 819	820
PR Ile Longue 1	4 285	4 651	4 264	5 791	5 756
PR Ile Longue 2 - Taladec'h	7 129	6 236	5 755	7 337	7 592
PR Kerbasguen	3 442	- 2 051	549	1 302	2 102
PR Lamboezer	495	- 59	410	581	702
PR Port du Fret	4 657	4 701	4 734	5 083	5 592
PR Postofort	1 146	1 495	2 218	1 890	2 441
PR Postolonnec	15 630	31 762	36 712	50 639	50 598
PR Rue des Déportés n°1	0	0	0	0	4 376
PR Rue des Déportés n°2	0	0	0	0	2 361
PR Trélannec	0	10 354	14 799	26 232	26 299
STEP Lostmarch membranaires	704 696	807 660	842 239	946 922	926 929
Total	**1 063 196**	**1 173 063**	**1 210 251**	**1 430 721**	**1 386 522**

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.

Les sites avec des consommations négatives sont des tarifs bleus où la facturation est basée sur des estimations de consommation. Lors de la relève terrain ENEDIS, ces estimations sont régularisées et peuvent être négatives dans les cas où elles ont été fortement surestimées en année n-1.

Le déploiement des compteurs Linky en cours permettra à partir de 2021 de suivre de façon très fine les consommations réelles de chacun des sites.

13.

LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

LA GESTION CLIENTÈLE

Les branchements par commune

	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution
CROZON	2 845	2 860	3 063	3 127	3 161	1,1%

Les clients par commune

	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution
CROZON	3 640	2 902	3 840	3 907	3 943	0,9%

Les volumes consommés par commune

	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution
CROZON	309 380	314 203	331 386	355 015	336 995	-5,1%

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2019	Dont < 200 m³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m³/an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)	Communaux
CROZON	3 943	3 779	159	4	1
Répartition (%)	-	95,84	4,03	0,1	0,03
Total	3 943	3 779	159	4	1

Les volumes consommés par tranche

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2019	Dont < 200 m³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m³/an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)	Communaux
CROZON	336 995	162 657	104 516	63 113	6 709
Total de la collectivité	336 995	162 657	104 516	63 113	6 709
Consommation moyenne par TYPE de branchement	85,47	43,04	657,33	15 778,25	6 709

LA FACTURE 120 M^3

Vos Contacts :

Accueil : Rue Teilhard de Chardin- ZA Sequer nevez
29120 PONT L ABBE
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Téléphone : 02 77 62 40 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

Dépannage 24h/24 : 02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2020

Courrier : TSA 99103
29129 PONT L'ABBE CEDEX

Référence à rappeler
******

43

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Collecte et traitement des eaux usées :

COMMUNE DE CROZON

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	78,97 €	
Consommation TTC	280,12 €	soit 0,0023 €/Litre
Total facture TTC	**359,09 €**	
	359,09 €	

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
CROZON						**120**	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						**120**	

SPECIMEN **FACTURE N° Simulation**

Collecte et traitement des eaux usées	308,44 € HT	**339,29 € TTC**	Tranche m3	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
Abonnement part Communale		07-2019 / 06-2020					31,80	10,00
Abonnement part SAUR		07-2019 / 06-2020					39,99	10,00
Consommation part Communale		07-2019 / 06-2020		120	0,9500	114,00		10,00
Consommation part SAUR		07-2019 / 06-2020		120	1,0221	122,65		10,00

Organismes publics	18,00 € HT	**19,80 € TTC**	Tranche m3	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		07-2019 / 06-2020		120	0,1500	18,00		10,00

Total Facture	**359,09 € TTC**

HT soumis à TVA : 326,44 €
TVA sur les débits : 32,65 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.
CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Vos Contacts :

Accueil : Rue Teilhard de Chardin- ZA Sequer nevez
29120 PONT L ABBE
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Téléphone : 02 77 62 40 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

Dépannage 24h/24 : 02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2019

Courrier : TSA 99103
29129 PONT L'ABBE CEDEX

Référence à rappeler
******

43

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Collecte et traitement des eaux usées :

COMMUNE DE CROZON

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	78,10 €	
Consommation TTC	277,46 €	soit 0,0023 €/Litre
Total facture TTC	**355,56 €**	
	355,56 €	

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
CROZON						**120**	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						**120**	

SPECIMEN

FACTURE N° Simulation

Collecte et traitement des eaux usées	305,24 € HT	**335,76 € TTC**	Tranche m3	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
Abonnement part Communale		07-2018 / 06-2019					31,80	10,00
Abonnement part SAUR		07-2018 / 06-2019					39,20	10,00
Consommation part Communale		07-2018 / 06-2019		120	0,9500	114,00		10,00
Consommation part SAUR		07-2018 / 06-2019		120	1,0020	120,24		10,00

Organismes publics	18,00 € HT	**19,80 € TTC**	Tranche m3	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		07-2018 / 06-2019		120	0,1500	18,00		10,00

Total Facture	**355,56 € TTC**

HT soumis à TVA : 323,24 €
TVA sur les débits : 32,32 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.
CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³

Note de calcul de révision du prix

Date : 01/02/2020

SAUR

Partenaire : COMMUNE DE CROZON

Référence contrat : 295601/02

Produit : Assainissement **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

20SAbonnement part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/07/2019 **Redevance :** Abonnement part SAUR
Devise : Euro **Date d'actualisation :** 06/05/2019 **K :** 1,0256
Prix révisé = [K=1,0256] * Prix de base

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,15+0,37xICHTE/ICHTEo+0,18x1771242Y/1771242Yo+0,16xMIM862010/MIM862010o+0,11xFSD2/FSD2o+0,03xTP10A2010/TP10A2010o

k = 0.15 + 0.37 ICHT-E/ICHT-Eo + 0.18 E/Eo + 0.16 Im/Imo + 0.11 FSD2/FSD2 + 0.03 TP10a/TP10ao

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,0256

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/05/2019				
Indice		**Valeur de base**	**Date application**	**Date publication**	**Réf. publication**	**Durée**	**Racc.**	**Valeur actualisée**
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,80000	01/12/2018	10/04/2019	SITE INTERNET INSEE			113,60000
1771242Y	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES BASE 2010 moyenne 12 mois	117,24000						117,21490
	Substitué avec coeff. 1,13 par 010534766Y	010534766Y	01/12/2018	30/04/2019			1,13	103,73000
MIM862010	INDICES REACTU DES MATERIELS.CONSTRUCTION - BASE100 EN 2010	1,11630	01/01/2019	26/04/2019	MTPB 6027			1,17350
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	126,60000	01/02/2019	05/04/2019	MTPB 6024			130,90000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,80000	01/01/2019	26/04/2019	MTPB 6027			110,00000

Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat=0,15+0,37xICHTE/ICHTEo+0,18x1771242Y/1771242Yo+0,16xMIM862010/MIM862010o+0,11xFSD2/FSD2o+0,03xTP10A2010/TP10A2010o

.		0,15			0,150000000
.	+	0,37	x	113,6 / 109,8	+ 0,382805100
.	+	0,18	x	117,2149 / 117,24	+ 0,179961464
.	+	0,16	x	1,1735 / 1,1163	+ 0,168198513
.	+	0,11	x	130,9 / 126,6	+ 0,113736177
.	+	0,03	x	110 / 106,8	+ 0,030898876
.					==========
.					1,02560013

K définitif : 1,0256

CRITERES TARIFAIRES

Référence client sur tiers : (ETABLISSEMENT MILITAIRE DE L ILE LONGUE (0430020248));(Autre)

Référence client sur tiers *ETABLISSEMENT MILITAIRE DE L ILE LONGUE (0430020248)*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	n.r.	n.r.						

Référence client sur tiers *Autre*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	38,99	39,99						

Date : 01/02/2020

SAUR

Partenaire : COMMUNE DE CROZON

Référence contrat : 295601/02

Produit : Assainissement **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

20SConsommation part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/07/2019 **Redevance :** Consommation part SAUR
Devise : Euro **Date d'actualisation :** 06/05/2019 **K :** 1,0256
Prix révisé = [K=1,0256] * Prix de base

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,15+0,37xICHTE/ICHTEo+0,18x1771242Y/1771242Yo+0,16xMIM862010/MIM862010o+0,11xFSD2/FSD2o+0,03xTP10A2010/TP10A2010o

k = 0.15 + 0.37 ICHT-E/ICHT-Eo + 0.18 E/Eo + 0.16 Im/Imo + 0.11 FSD2/FSD2 + 0.03 TP10a/TP10ao

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,0256

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/05/2019				
Indice		**Valeur de base**	**Date application**	**Date publication**	**Réf. publication**	**Durée**	**Racc.**	**Valeur actualisée**
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,80000	01/12/2018	10/04/2019	SITE INTERNET INSEE			113,60000
1771242Y	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES BASE 2010 moyenne 12 mois	117,24000						117,21490
	Substitué avec coeff. 1,13 par 010534766Y	010534766Y	01/12/2018	30/04/2019			1,13	103,73000
MIM862010	INDICES REACTU DES MATERIELS.CONSTRUCTION - BASE100 EN 2010	1,11630	01/01/2019	26/04/2019	MTPB 6027			1,17350
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	126,60000	01/02/2019	05/04/2019	MTPB 6024			130,90000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,80000	01/01/2019	26/04/2019	MTPB 6027			110,00000

Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat=0,15+0,37xICHTE/ICHTEo+0,18x1771242Y/1771242Yo+0,16xMIM862010/MIM862010o+0,11xFSD2/FSD2o+0,03xTP10A2010/TP10A2010o

.		0,15			0,150000000
.	+	0,37	x	113,6 / 109,8	+ 0,382805100
.	+	0,18	x	117,2149 / 117,24	+ 0,179961464
.	+	0,16	x	1,1735 / 1,1163	+ 0,168198513
.	+	0,11	x	130,9 / 126,6	+ 0,113736177
.	+	0,03	x	110 / 106,8	+ 0,030898876
.					==========
.					1,02560013

K définitif : 1,0256

CRITERES TARIFAIRES

Référence client sur tiers : (Autre);(ETABLISSEMENT MILITAIRE DE L ILE LONGUE (0430020248));(SARL FR CONCEPT (0040500729))

Tranche (m3/an) définies sur le critère Référence client sur tiers

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
	[1 , 200]		[201 , 500]		501 - Maximum			
Référence client sur tiers	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Autre	0,9966	1,0221	1,4465	1,4835	1,5065	1,5451	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
	1 - Maximum							
Référence client sur tiers	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
ETABLISSEMENT MILITAIRE DE L ILE LONGUE (0430020248)	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
	[1 , 200]		[201 , 500]		501 - Maximum			
Référence client sur tiers	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
SARL FR CONCEPT (0040500729)	n.r.	n.r.	1,4465	1,4835	1,5065	1,5451	n.r.	n.r.

14.

Bilan de l'activite de cette année

Un regard sur notre activité

Bilan annuel sur le système de collecte

A. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

A.1. LES RACCORDEMENTS

A.1.1. Les raccordements domestiques

Commune	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
CROZON	29042	-	3 943

A.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
SANI OUEST	LANVEOC	Vidanges	☐ néant ☐ auto. ☒ conv.	☒ macropolluants ☐ micropolluants	Température 30°C MES 12 g/L DBO5 8 g/L DCO 30 g/L NTK 3g/L (les autres paramètres sont consultables sur la convention du 26/05/2011)	☒ oui ☐ non	26/05/2011 à 31/12/2024
SARP OUEST SANIROISE	GUILERS	Vidanges	☐ néant ☐ auto. ☒ conv.	☒ macropolluants ☐ micropolluants	Température 30°C MES 12 g/L DBO5 8 g/L DCO 30 g/L NTK 3g/L (les autres paramètres sont consultables sur la convention du 26/05/2011)	☒ oui ☐ non	06/01/2015 à 31/12/2024

A.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Les travaux sont les suivants :

- Extension Quartier des déportés avec 2 postes de refoulement
- Réhabilitation du réseau secteur de Morgat Quartier des Sorbiers
- Démarrage en décembre secteur Garn An Dalar – réhabilitation réseaux et changement de regards

A.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

A.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Total
Crozon	Vérification de conformité EU (tranchée fermée)	78

A.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Crozon	217,3

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Crozon	06/03/19	Rue Alain et Rue Garn An ADalar	197,3
Crozon	01/10/19	Rue Alsace-lorraine	20

A.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE

A.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
CROZON	PR Aire des gens du voyage	6 m3/h	2010	Non	Non
CROZON	PR Atlantique	10 m3/h	2015	Oui	Non
CROZON	PR Centre de plongée Quai Kador	6 m3/h	1995	Non	Non
CROZON	PR Centre nautique Postofort	6 m3/h	2005	Non	Non
CROZON	PR de Clouchouren	41 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de la route de Dinan	20 m3/h	1998	Oui	Non
CROZON	PR de l'Armorique	20 m3/h	1984	Oui	Non
CROZON	PR de Lescoat	48 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de L'Etang	50 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de Menez Gorre	47 m3/h	1982	Oui	Non
CROZON	PR de Pen ar Ro	33 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de Toul An Trez	144 m3/h	2012	Oui	Non
CROZON	PR du CES	40 m3/h	1991	Oui	Non
CROZON	PR du Coadic	47 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR du Loch	175 m3/h	1982	Oui	Non
CROZON	PR du Menhir	11 m3/h	2000	Oui	Non
CROZON	PR du Portzic	20 m3/h	1991	Oui	Non
CROZON	PR Hent Poraon	15m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Ile Longue 1	33 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR Ile Longue 2 - Taladec'h	43 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR Kerbasguen	11 m3/h	2009	Oui	Non
CROZON	PR Lamboezer	8 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Port du Fret	42 m3/h	2004	Oui	Non
CROZON	PR Postofort	8 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Postolonnec	30 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Trélannec	25 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Rue des Déportés n°1	10 m3/h	2019	Oui	Non
CROZON	PR Rue des Déportés n°2	10 m3/h	2019	Oui	Non

A.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire curé (ml)
Crozon	904

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
Crozon	06/03/19	ALAIN (Rue)	210
Crozon	06/03/19	CHARLES LEVENEZ (Rue)	509
Crozon	28/03/19	PLACE D'YS - MORGAT	120
Crozon	21/06/19	Derrière MALICE	65

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Nombre	Type
Crozon	7	Avec camion hydrocureur
	1	Avec RIOR / Cannes / Aspiratrice
Total	**8**	

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
Crozon	21/01/19	2 LEON BLUM (Place)
Crozon	30/01/19	63 FRANCE LIBRE (Boulevard de la)
Crozon	28/03/19	4 Place d'Ys
Crozon	10/04/19	44 Boulevard de la Plage
Crozon	25/06/19	9 Rue Garn An Aod
Crozon	26/06/19	9 Rue Garn-an-aod
Crozon	10/10/19	1 Rue du Chanoine Grall

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Crozon	08/08/19	22 Quai Kador

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
Crozon	43

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
Crozon	29/01/19	PR de Menez Gorre
Crozon	30/01/19	PR Trélannec
Crozon	30/01/19	PR Gymnase du collège
Crozon	01/02/19	PR de Lescoat
Crozon	19/02/19	PR Atlantique
Crozon	04/03/19	PR de Pen ar Ro
Crozon	04/03/19	PR de Toul An Trez
Crozon	16/04/19	PR du Coadic
Crozon	19/04/19	PR PR Aire des gens du voyage
Crozon	05/05/19	PR le Loch
Crozon	14/05/19	PR de Toul An Trez
Crozon	14/05/19	PR Port du Fret
Crozon	14/05/19	PR de L'Etang
Crozon	14/05/19	PR de Clouchouren
Crozon	14/05/19	PR de l'Armorique
Crozon	14/05/19	PR du Menhir
Crozon	14/05/19	PR Kerbasguen
Crozon	15/05/19	PR Postolonnec
Crozon	15/05/19	PR Hent Poraon
Crozon	15/05/19	PR Postofort
Crozon	15/05/19	PR Lamboezer
Crozon	15/05/19	PR du CES
Crozon	15/05/19	PR de Menez Gorre
Crozon	15/05/19	PR Ile Longue 1
Crozon	15/05/19	PR Ile Longue 2
Crozon	06/06/19	PR Port du Fret
Crozon	26/06/19	PR du Portzic
Crozon	26/06/19	PR de Pen ar Ro
Crozon	01/07/19	PR de Pen ar Ro
Crozon	23/07/19	PR de Pen ar Ro
Crozon	05/09/19	PR de Toul An Trez
Crozon	05/09/19	PR de la route de Dinan
Crozon	05/09/19	PR de Menez Gorre
Crozon	10/09/19	PR Aire des gens du voyage
Crozon	18/09/19	PR Atlantique
Crozon	24/09/19	PR du Portzic
Crozon	24/09/19	PR Postofort
Crozon	03/10/19	PR de Lescoat
Crozon	15/10/19	PR du CES

Commune	Date	Adresse
Crozon	15/10/19	PR du Loch
Crozon	27/11/19	PR Trélannec
Crozon	01/12/19	PR du Loch
Crozon	19/12/19	PR de Toul An Trez

A.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sans objet en 2019.

A.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

A.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 :

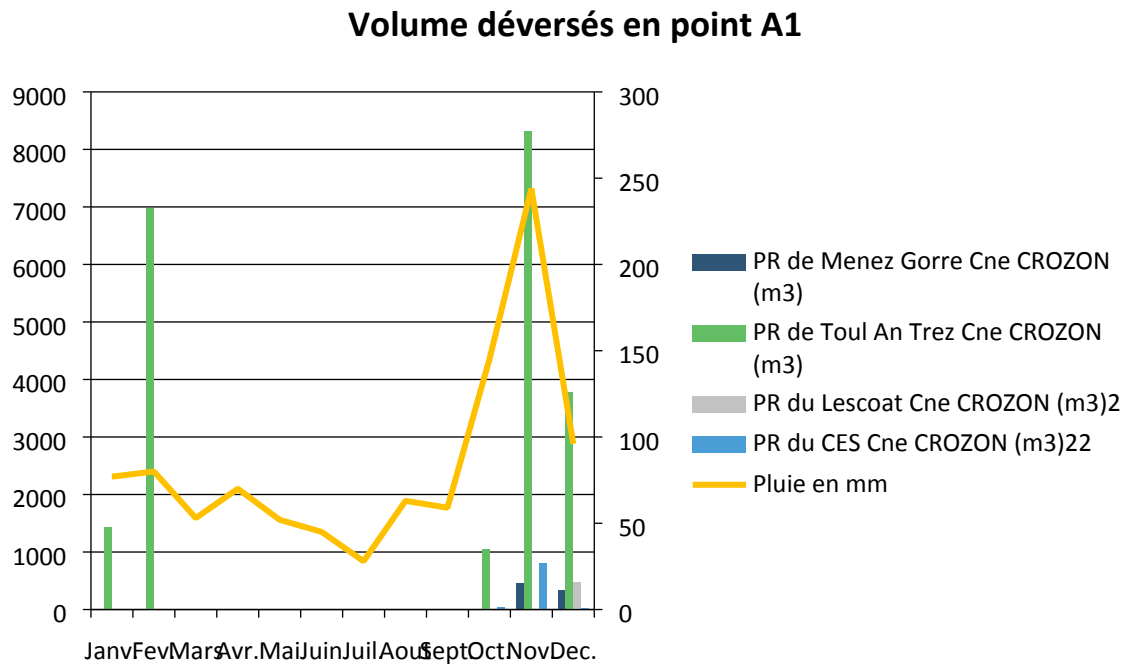

Aucun déversement en 2019 sur les PR : PR de Clouchouren, PR de l'Etang, PR Pen Ar Ro, PR du Loch, PR Ile Longue 1, PR Ile Longue 2, PR Port du Fret et PR Postolonnec.

Pour les déversements des points R1 :

Aucun déversement en 2019 pour les PR Route de Dinan, PR L'Armorique PR du Menhir, PR Hent Poraon, PR Kerbasguen, PR Lamboezer, PR Postofort et PR Trélannec.

A.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en A1(m³)	PR de Menez Gorre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	460	347	807
Déversés en A1(m³)	PR de Toul An Trez	1 438	6 986	0	0	0	0	0	0	0	1 049	8 322	3 775	21 570
Déversés en A1(m³)	PR du CES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50	804	34	888
Déversés en A1(m³)	PR du Lescoat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	480	480
PLUIE (mm)	STEP Lostmarch membranaires	77	80	53	70	52	45	28	63	59	145	244	96	1 014

A.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

Actuellement les postes de Ménez-gorre, CES et Toul An Trez sont équipés de Caisson de mesure afin de comptabiliser les temps de passage au TP et volumes rejetés au milieu. Les mesures de surverse des postes du CES et ménez Gorre ont été validés par le SEA, une modification est en cours sur le poste de Toul An trez pour pouvoir être également validé.
Il est prévu d'équiper de détecteur de surverse en partie haute les postes du Loch, Postolonnec, Ile longue 1 et 2, Fret, Etang, Pen An Ero, Couchouren, et Coadic.
Le débitmètre prévu sur le poste de l'étang a été remplacé par un débitmètre sur le poste de Pen An Ero car il n'y a pas de réseau gravitaire sur ce poste, ce n'est qu'un poste de transfert des effluents du poste de l'étang vers le poste de Clouchouren.

A.7. Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte

Les conditions climatiques de l'année 2019 ont été compliquées en début et fin d'année avec des intrusions d'eaux parasites dans les réseaux de même quand 2018.

En début et fin d'année, on peut constater des débordements sur le PR de TOUL AN TREZ suite à des fortes pluies cumulée.

Pas de débordements constatés sur la période estivale.

On constate également une meilleure gestion des arrivées depuis la mise en service du bassin tampon de la STEP

15.

La qualité du traitement

La qualité du traitement, notre priorité

B. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP LOSTMARCH MEMBRANAIRES

B.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre**	040000129042
Commune	CROZON			
Taille de l'agglomération	21 186 eq. Hab.			
Système de collecte			**Code Sandre**	0429042R0001
Nom	STEP Lostmarch membranaires			
Type(s) de réseau	100% séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Ronan LE SAEC			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre**	0429042S0002
Nom	STEP Lostmarch membranaires			
Lieu d'implantation	CROZON			
Date de mise en œuvre	2010			
Maître d'ouvrage	CROZON			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m^3/jour	Q Pointe en m^3/heure	Equivalent habitant
Temps sec	1 060	2 900	320	17 700
Temps pluie		4 000		
Débit de référence	4 000 m^3/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2019)			1 271,15 kg/jour	21 186 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Bioréacteur à membrane	
	Filière de traitement		Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation plus poussée Désinfection	
File Boue	Type de traitement		Déshydratation + épandage et compostage	
	Filières de traitement		Centrifugation	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Ronan LE SAEC			
Milieu récepteur				
Nom	Rejet en mer			
Masse d'eau	FRGC17			
Type	Rejet superficiel		Eau Côtière	
	Rejet souterrain			

B.2. ETUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Crozon		2017	2003 révisé en 2013	2013	2015

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP LOSTMARCH MEMBRANAIRES

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée de la station (A3) en m³/j

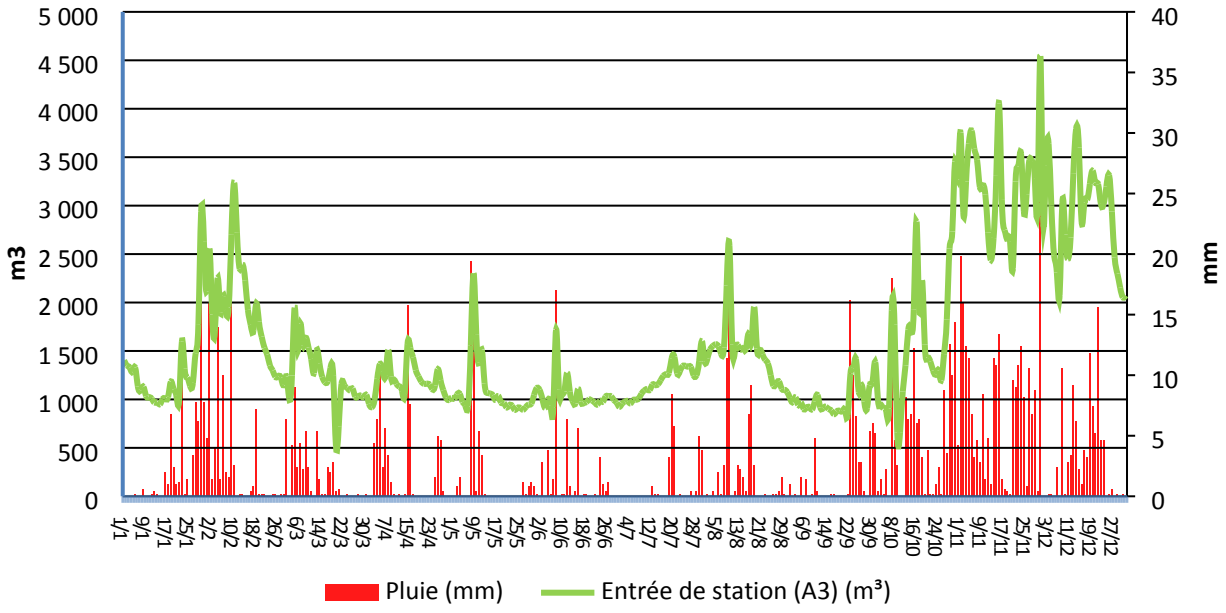

C.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3) et de la sortie (A4) en m³/j

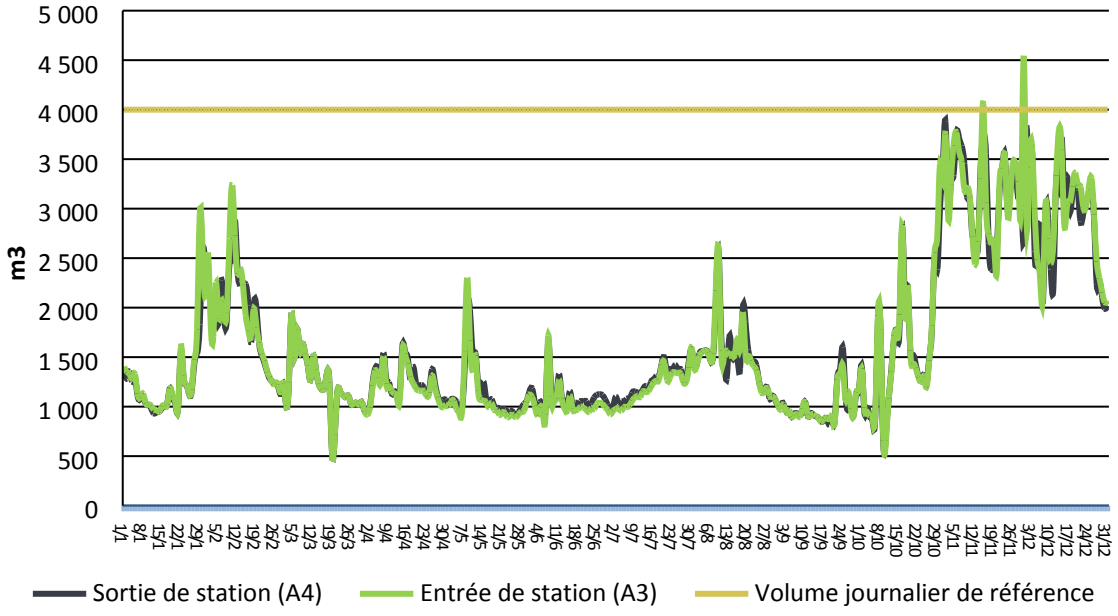

C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2015	68 759	57 589	44 096	32 759	36 572	27 131	38 016	45 201	29 685	30 648	31 201	34 599	476 256
	2016	79 160	73 898	55 609	34 530	31 543	30 126	40 231	40 796	26 922	28 533	33 990	29 026	504 364
	2017	32 253	47 250	47 277	32 530	32 362	29 837	37 768	45 488	32 230	32 348	30 289	58 766	458 398
	2018	82 642	61 357	63 749	46 084	34 647	29 241	39 649	48 033	32 221	34 068	46 482	81 245	598 878
	2019	40 763	53 187	38 172	36 032	34 046	30 987	37 321	46 088	29 750	50 548	96 568	89 909	583 371
Sortie de station (A4) (m3)	2015	64 791	52 617	42 074	31 531	35 126	26 694	37 476	43 910	28 020	29 734	30 673	33 741	456 387
	2016	76 631	65 841	51 076	33 821	31 057	29 790	40 104	40 981	26 279	28 064	32 609	27 552	483 805
	2017	30 997	45 291	45 836	31 929	32 167	29 352	38 486	45 802	32 093	31 925	29 484	56 299	449 661
	2018	79 139	59 139	60 713	44 766	34 050	29 206	39 301	46 881	31 334	33 795	44 681	79 843	582 848
	2019	39 221	53 006	38 172	37 284	35 239	32 664	38 826	46 217	29 866	49 953	94 949	88 902	584 299
Pluie (mm)	2015	109,4	88,4	33	38,2	52	10,6	57,6	111,8	30,8	57,8	67,2	66,8	723,6
	2016	203	119,4	70,2	34,2	21,6	35,2	14	33,8	28	53	86,2	33,2	731,8
	2017	44,2	81,6	62	14,6	51,8	59,6	38,4	46,4	74,8	52	66,4	118,4	710,2
	2018	112,6	66	88	32,6	31,4	37,6	70,4	26	17,4	78,6	113,6	135	809,2
	2019	77,4	80,4	52,8	69,6	52,4	45,2	28,4	62,6	59,4	145,4	244,4	95,8	1 013,8

Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m3

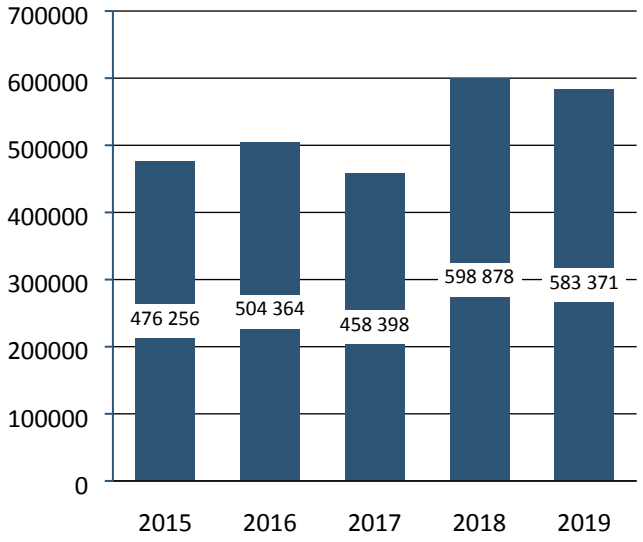

Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m3

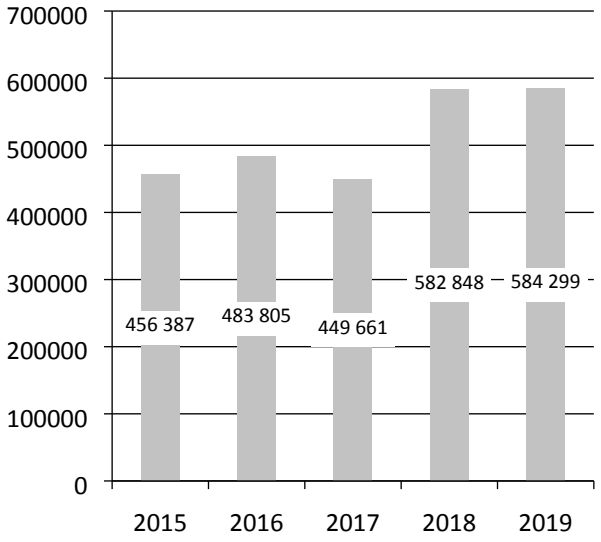

C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m^3) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m^3) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m^3)] x 365 /1000

Evolution des charges entrantes totales annuelles
DBO5 en kg/an

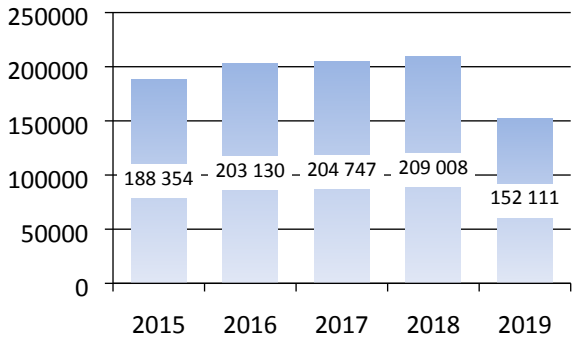

Evolution des charges entrantes totales annuelles
MES en kg/an

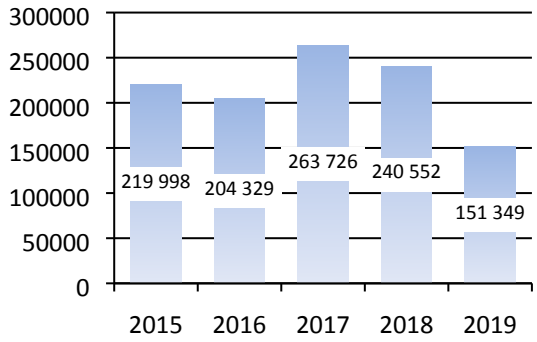

Evolution des charges entrantes totales annuelles
DCO en kg/an

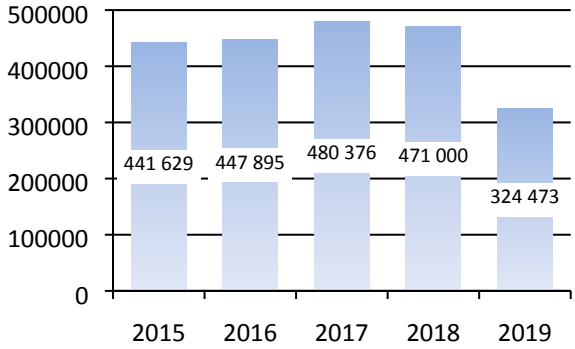

Evolution des charges entrantes annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an

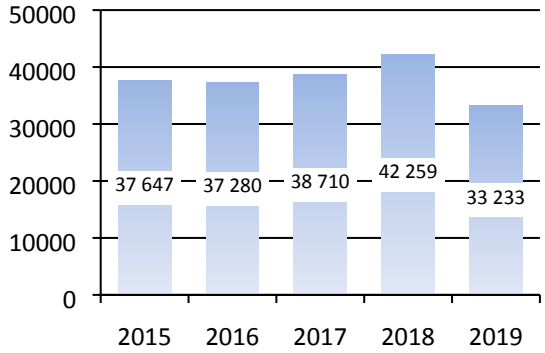

Evolution des charges entrantes totales annuelles
Phosphore total en kg/an

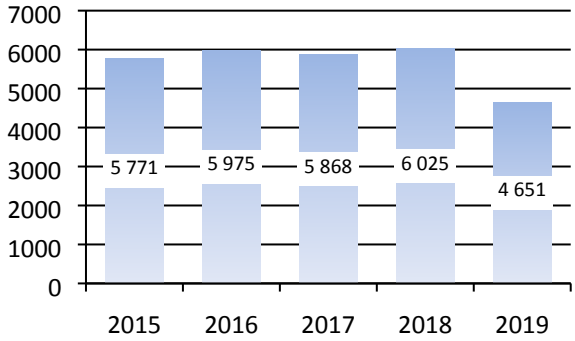

Evolution des charges entrantes totales annuelles
Azote Global en kg/an

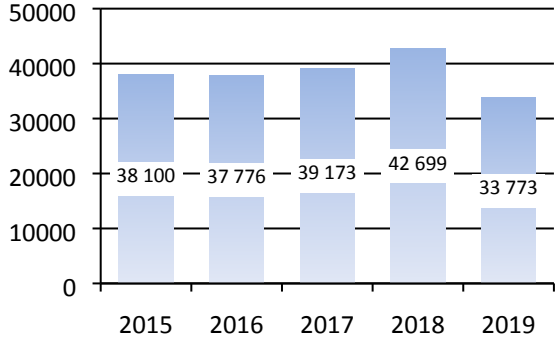

Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an

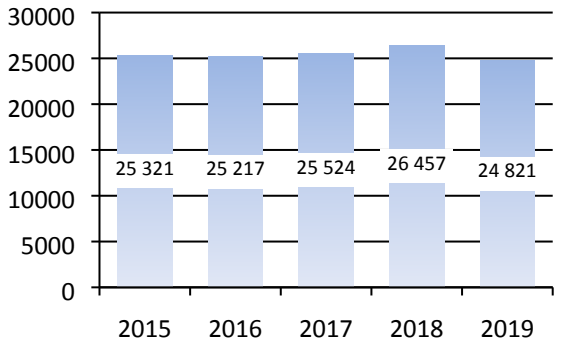

C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000

Charge entrante DBO5 en kg/j

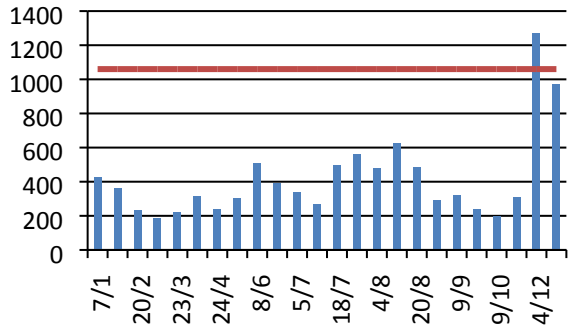

Charge entrante MES en kg/j

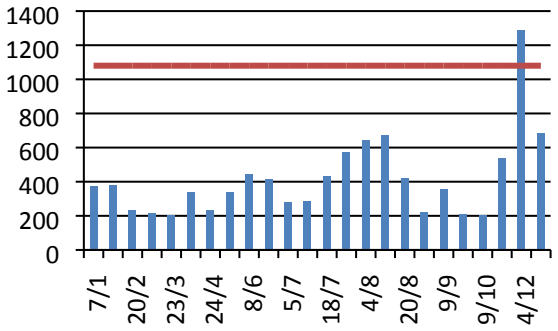

Charge entrante DCO en kg/j

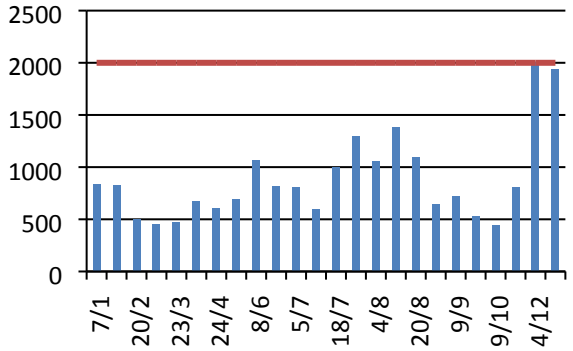

Charge entrante Azote Kjeldhal en kg/j

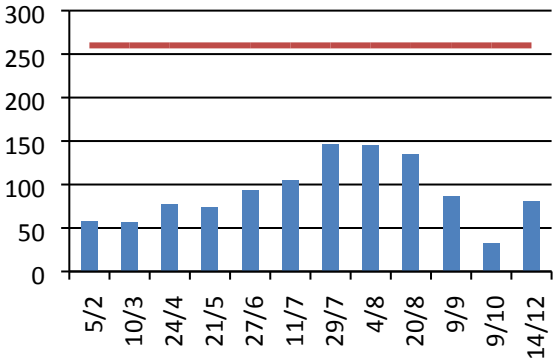

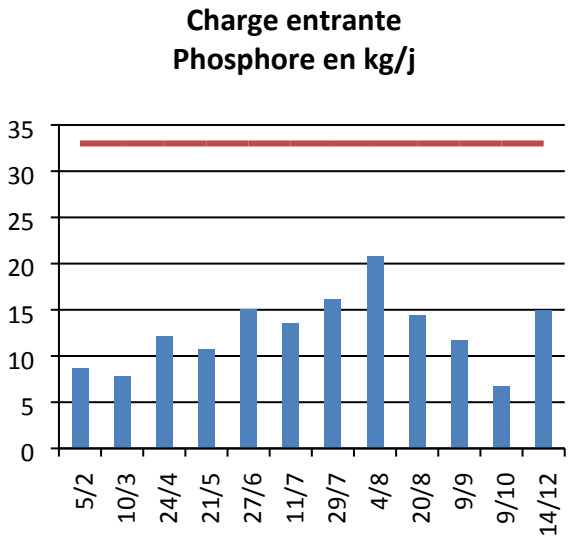

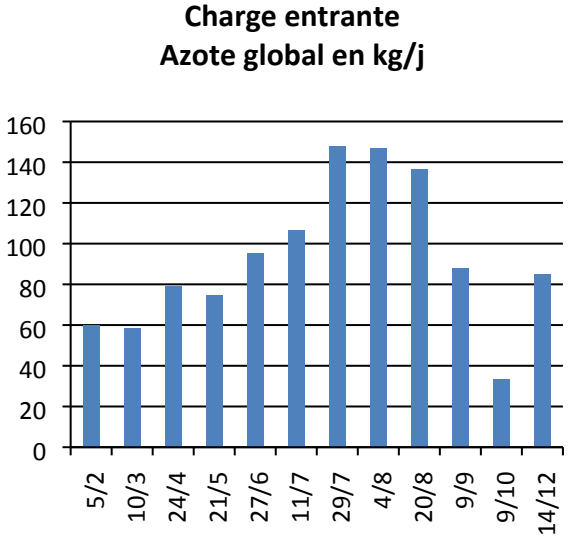

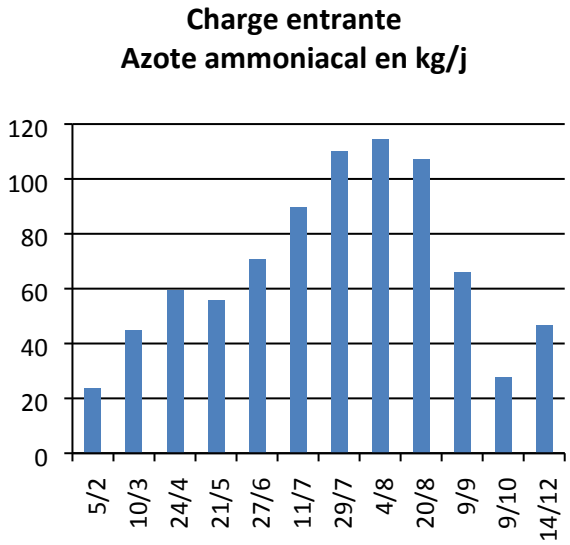

C.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m^3) / 1000

Sans objet en 2019.

C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Charge sortante DBO5 en kg/j

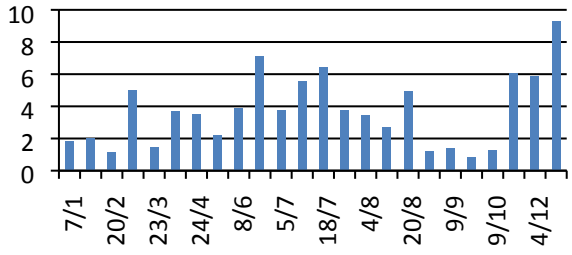

Concentration sortante DBO5 en mg/l

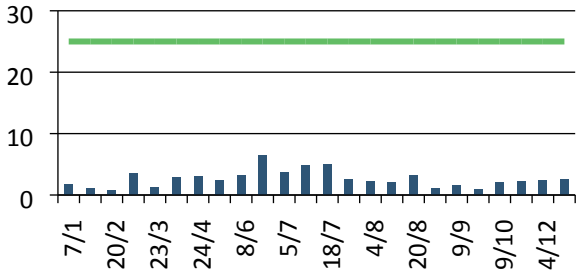

Charge sortante MES en kg/j

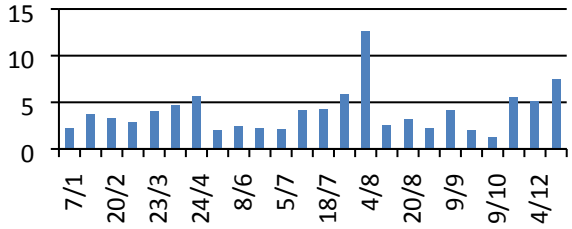

Concentration sortante MES en mg/l

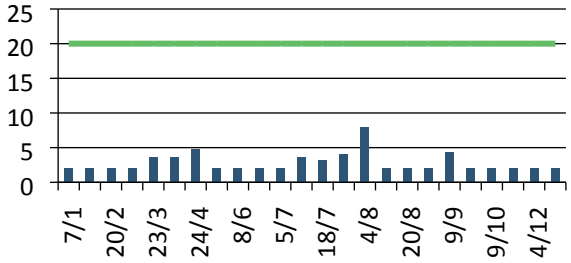

Charge sortante DCO en kg/j

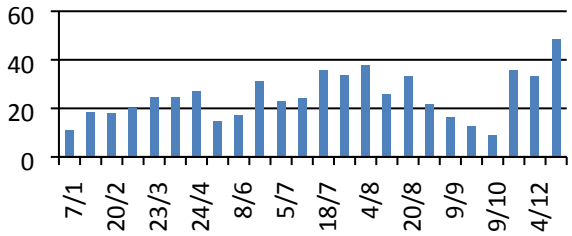

Concentration sortante DCO en mg/l

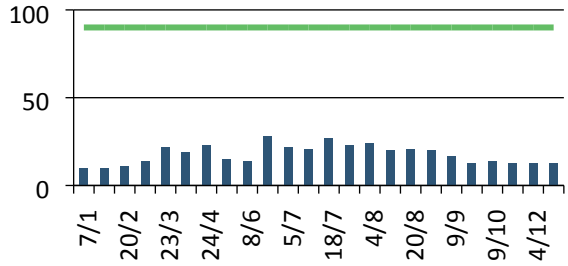

Charge sortante Azote Kjeldhal en kg/j

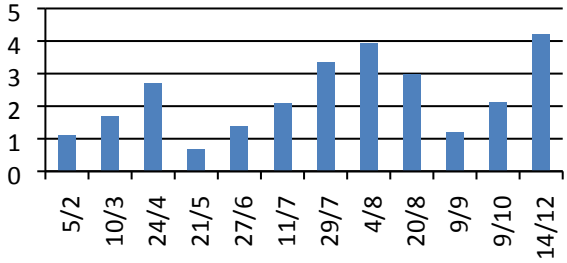

Concentration sortante Azote Kjeldhal en mg/l

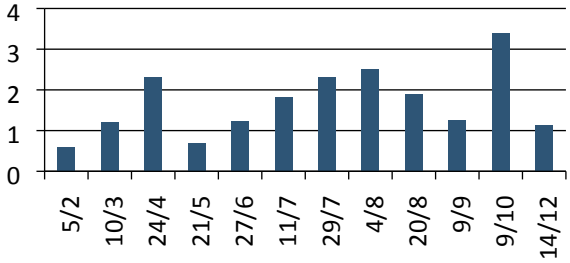

Charge sortante Phosphore en kg/j

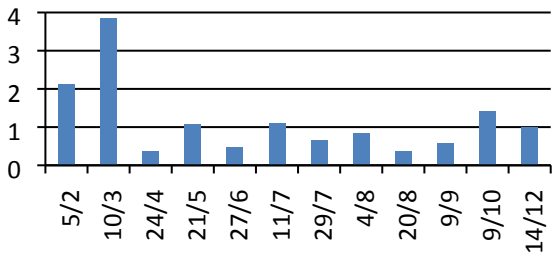

Concentration sortante Phosphore en mg/l

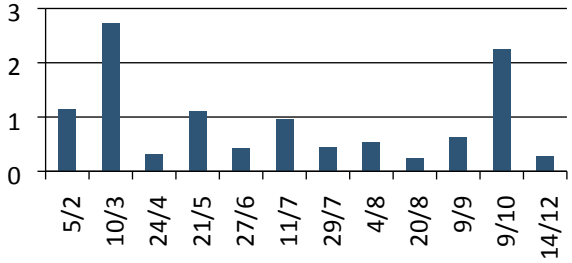

Charge sortante Azote global en kg/j

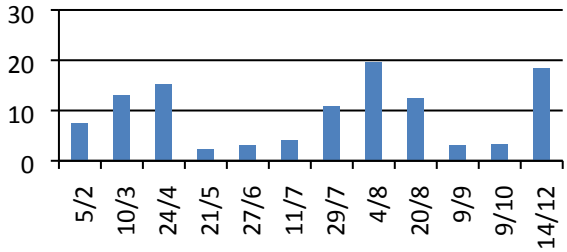

Concentration sortante Azote global en mg/l

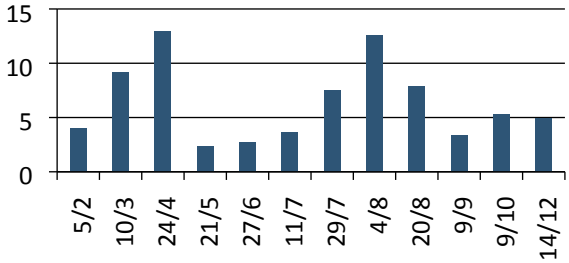

Charge sortante Azote ammoniacal en kg/j

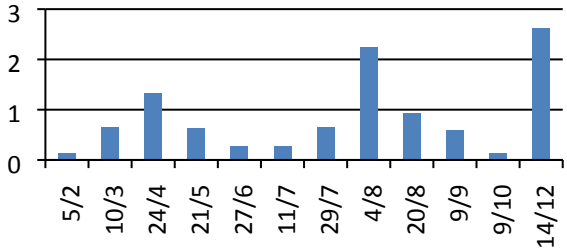

Concentration sortante Azote ammoniacal en mg/l

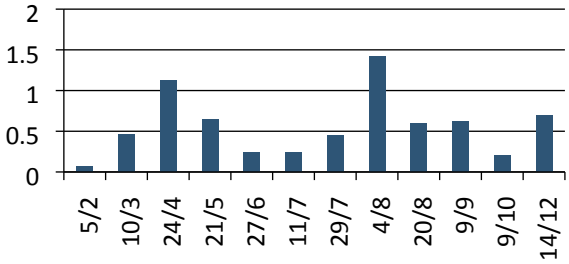

Température en sortie en °C

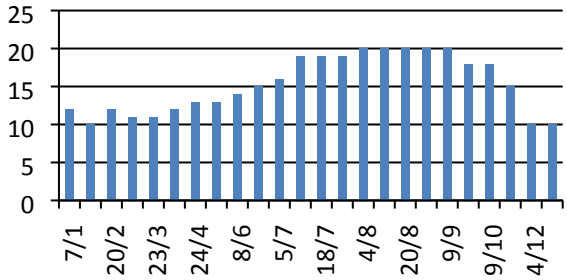

pH en sortie

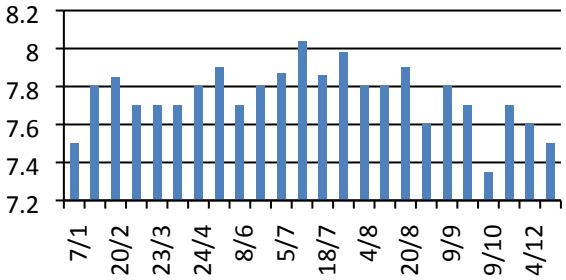

C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Flux réglementaire sortie Fs / Flux réglementaire entrée Fe)

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Rendement DBO5 en %

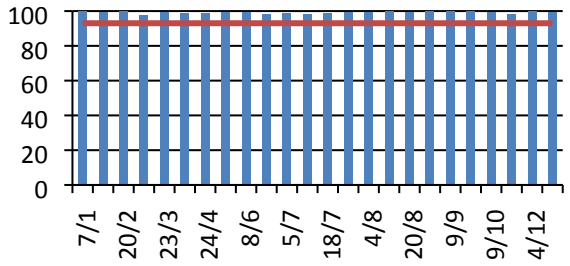

Rendement MES en %

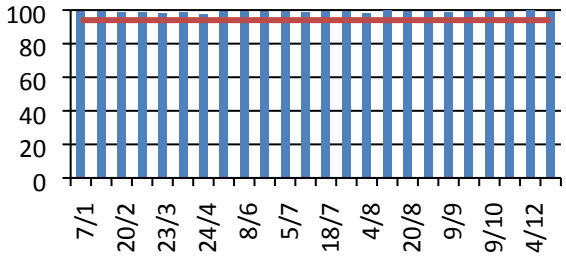

Rendement DCO en %

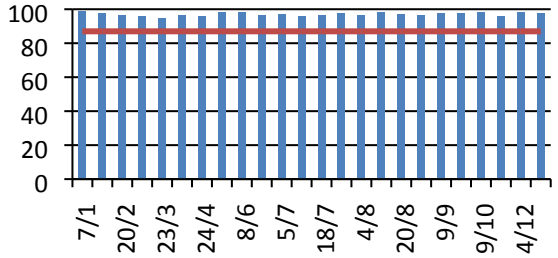

Rendement Azote Kjeldhal en %

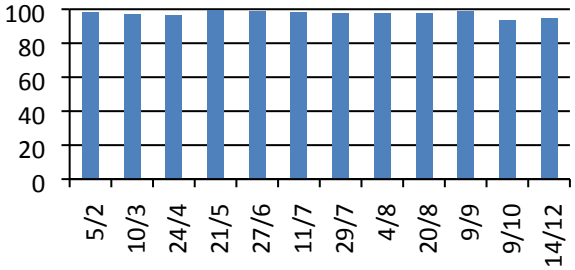

Rendement Phosphore en %

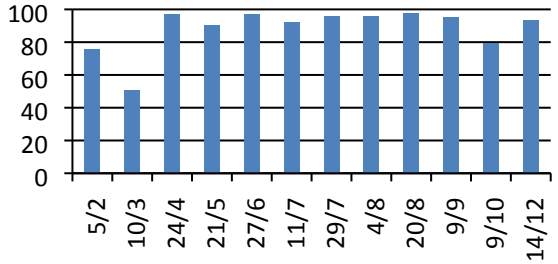

Rendement Azote Global en %

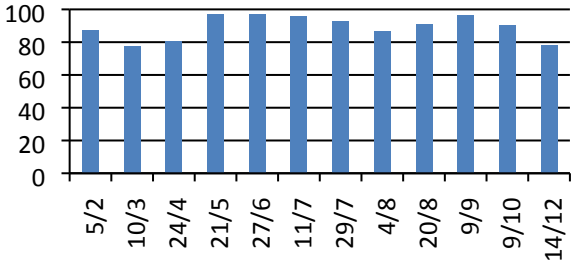

Rendement Azote Ammoniacal en %

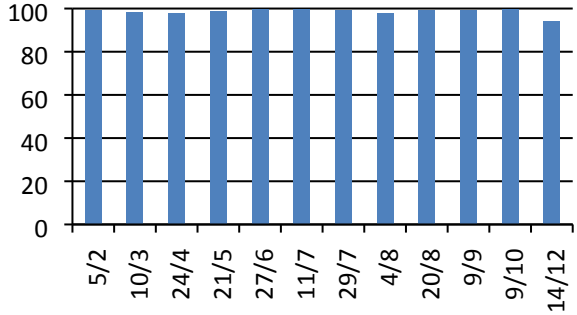

C.2.6. Le suivi bactériologique

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
07/01/2019	A4 - Sortie de station (R)	7 101
07/01/2019	S2 - Sortie de station	2 748
05/02/2019	A4 - Sortie de station (R)	2 427
05/02/2019	S2 - Sortie de station	2 150
20/02/2019	A4 - Sortie de station (R)	3 422
20/02/2019	S2 - Sortie de station	2 843
10/03/2019	A4 - Sortie de station (R)	1 466
10/03/2019	S2 - Sortie de station	1 195
23/03/2019	A4 - Sortie de station (R)	1 047
23/03/2019	S2 - Sortie de station	773
06/04/2019	A4 - Sortie de station (R)	1 059
06/04/2019	S2 - Sortie de station	500
24/04/2019	A4 - Sortie de station (R)	1 336
24/04/2019	S2 - Sortie de station	1 716
21/05/2019	A4 - Sortie de station (R)	1 431
21/05/2019	S2 - Sortie de station	1 638
08/06/2019	A4 - Sortie de station (R)	627
08/06/2019	S2 - Sortie de station	824
27/06/2019	A4 - Sortie de station (R)	956
27/06/2019	S2 - Sortie de station	931
05/07/2019	A4 - Sortie de station (R)	955
05/07/2019	S2 - Sortie de station	1 104
11/07/2019	A4 - Sortie de station (R)	782
11/07/2019	S2 - Sortie de station	720
18/07/2019	A4 - Sortie de station (R)	882
18/07/2019	S2 - Sortie de station	529
29/07/2019	A4 - Sortie de station (R)	2 404
29/07/2019	S2 - Sortie de station	1 092
04/08/2019	A4 - Sortie de station (R)	683
04/08/2019	S2 - Sortie de station	438
12/08/2019	A4 - Sortie de station (R)	875
12/08/2019	S2 - Sortie de station	968
20/08/2019	A4 - Sortie de station (R)	195
20/08/2019	S2 - Sortie de station	160
28/08/2019	A4 - Sortie de station (R)	1 317
28/08/2019	S2 - Sortie de station	1 100
09/09/2019	A4 - Sortie de station (R)	683
09/09/2019	S2 - Sortie de station	529
27/09/2019	A4 - Sortie de station (R)	46
27/09/2019	S2 - Sortie de station	77
09/10/2019	A4 - Sortie de station (R)	94
09/10/2019	S2 - Sortie de station	77
12/11/2019	A4 - Sortie de station (R)	232
12/11/2019	S2 - Sortie de station	312
04/12/2019	A4 - Sortie de station (R)	7,5
04/12/2019	S2 - Sortie de station	7,5

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
14/12/2019	A4 - Sortie de station (R)	268
14/12/2019	S2 - Sortie de station	232

La station d'épuration est non-conforme en 2019 pour le paramètre E.Coli.

C.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Sans objet en 2019.

C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS

C.3.1. Les boues

Boues	Quantité annuelle brute (m^3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	11 886	111,987
Boues évacuées (point S6 et S17)	1 247	101 856

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

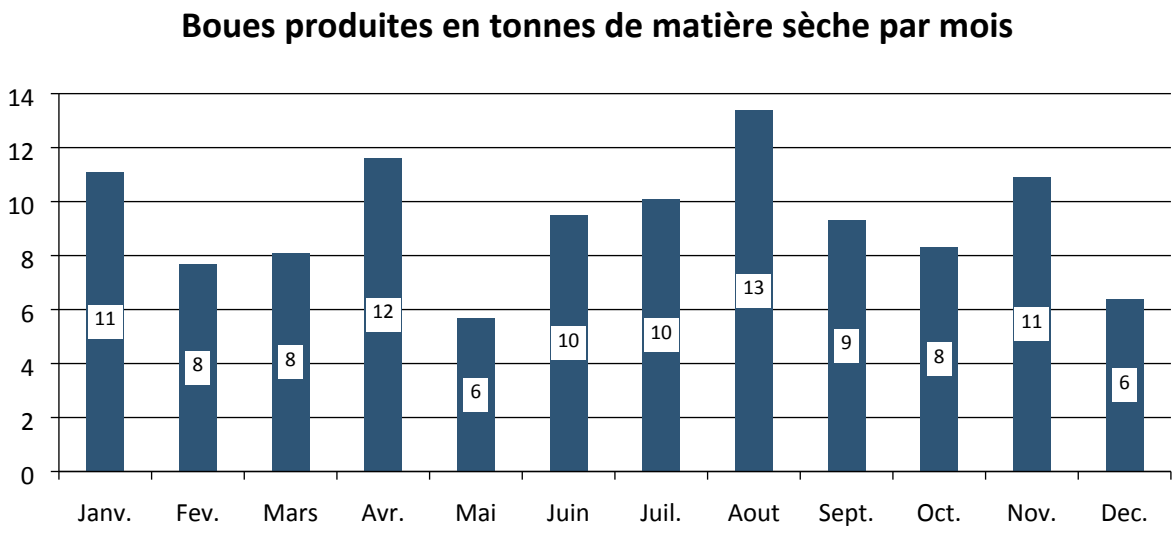

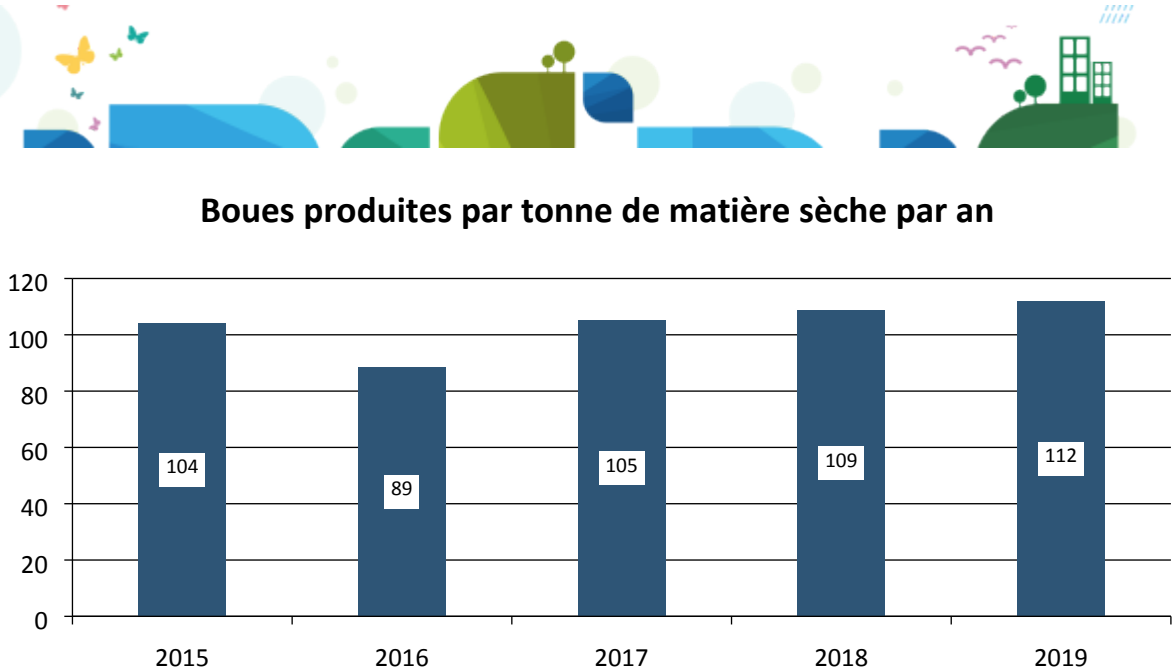

Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées vers co	69,446	68.18%	
Boues traitées vers épandage ag	32,411	31.82%	

C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	12 902	Refus dégrillage évacué vers dé

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel…
Matières de vidanges (S12)	540,32 m3	

C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	540,32 m3	

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	926 929

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Acide chlorhydrique	Eau	5 260
Chlorure ferrique	Eau	25 330
Eau de Javel	Eau	8 200
Poly cation poudre	Poudre	3 400

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Plusieurs opérations de renouvellements ont été réalisées sur 2019.

Le renouvellement des 6 racks membranaires du réacteur n°1 a été réalisé en automne 2019 ce qui a permis de faire passer un plus gros volume d'effluent sur la STEP pendant les mois d'octobre à décembre 2019 et donc moins de débordements.

La mise en service du bassin tampon a eu lieu mi-aout 2018 et des nouveaux racks en novembre 2018.

Nous constatons depuis la mise en service du bassin tampon à la STEP une nette amélioration sur la gestion des effluents arrivant à la station pendant les épisodes pluvieux.

C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Il est à noter un passage au trop plein du bassin tampon de la STEP après prétraitement de 1850 m3 en 6 heures suite aux inondations de Morgat dans la nuit du 30/11/2019 au 01/12/2019 (débordement du ruisseau du Loch vers le poste suite à une pluie journalières de 36mm dont 20mm en une heure.

C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	4 000	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	1 060															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,9	2,8	97	17,79	99	2,59	89,2	6,37	97,2	1,7	0,56	0,07	4,6	88,2	0,92
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,9	2,83	96,9	18	99	2,6	-	-	97,2	1,7	-	-	-	88,2	0,92
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		94	20	87	90	93	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		3		3		3		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	85	15	90	10	-	-	-	90	1
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Sans objet en 2019

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

STEP Lostmarch membranaires Cne

2019	ENTREE											SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
07/01/2019	1094	390	770	340							1,97	1079	1,7	10	2						
05/02/2019	1894	190	440	200	30,5	12,6	0,03	1	31,53	4,57	2,32	1846	1,1	10	2	0,6	0,07	0,03	3,42	4,05	1,15
20/02/2019	1647	140	308	140							2,2	1643	0,7	11	2						
10/03/2019	1417	130	320	150	40,3	31,55	0,03	1	41,33	5,54	2,46	1417	3,55	14	2	1,2	0,46	0,03	7,96	9,19	2,72
23/03/2019	1121	197	424	180							2,15	1121	1,3	22	3,6						
06/04/2019	1245	250	540	270							2,16	1293	2,88	19	3,6						
24/04/2019	1144	210	530	200	67,86	52,05	0,03	1	68,89	10,6	2,52	1175	3	23	4,8	2,3	1,12	0,24	10,4	12,94	0,32
21/05/2019	940	320	740	360	78,3	59,14	0,03	1	79,33	11,4	2,31	970	2,3	15	2	0,7	0,64	0,03	1,61	2,34	1,1
08/06/2019	1106	460	970	400							2,11	1211	3,2	14	2						
27/06/2019	1032	378	790	400	91,2	68,6	0,03	1	92,23	14,7	2,09	1117	6,36	28	2	1,24	0,24	0,03	1,44	2,71	0,43
05/07/2019	992	337	819	280							2,43	1030	3,64	22	2						
11/07/2019	1097	242	548	260	96,2	81,78	0,03	1	97,23	12,4	2,26	1140	4,86	21	3,6	1,83	0,24	0,03	1,8	3,66	0,96
18/07/2019	1273	390	783	340							2,01	1313	4,9	27	3,2						
29/07/2019	1395	400	930	410	104,8	78,9	0,03	1	105,8	11,6	2,32	1452	2,6	23	4	2,3	0,45	0,041	5,16	7,5	0,45
04/08/2019	1569	305	675	410	92,5	73	0,03	1	93,53	13,3	2,21	1569	2,2	24	8	2,5	1,42	0,214	9,83	12,54	0,53
12/08/2019	1562	400	885	430							2,21	1278	2,1	20	2						
20/08/2019	1505	320	730	280	89,7	71,12	0,03	1	90,73	9,6	2,28	1574	3,16	21	2	1,9	0,59	0,045	5,96	7,9	0,24
28/08/2019	1110	260	583	200							2,24	1080	1,1	20	2						
09/09/2019	978	325	740	360	88,8	67,43	0,03	1	89,83	12	2,28	950	1,5	17	4,4	1,26	0,62	0,03	2,05	3,34	0,62
27/09/2019	980	240	544	210							2,27	970	0,9	13	2						
09/10/2019	656	300	680	310	49,75	42	0,03	1	50,78	10,3	2,27	625	2	14	2	3,4	0,2	0,03	1,84	5,27	2,25
12/11/2019	2440	126	332	220							2,63	2752	2,2	13	2						
04/12/2019	2998	424	670	430							1,58	2566	2,3	13	2						
14/12/2019	3601	270	540	190	22,5	12,96	0,03	1	23,53	4,17	2	3722	2,5	13	2	1,13	0,7	0,03	3,77	4,93	0,27
Moyenne	**-**	**291,8**	**637,12**	**290,4**	**71,03**	**54,26**	**0,03**	**1**	**72,06**	**10**	**2,22**	**-**	**2,59**	**17,79**	**2,8**	**1,7**	**0,562**	**0,065**	**4,603**	**6,36**	**0,92**
Min	**656**	**126**	**308**	**140**	**22,5**	**12,6**	**0,03**	**1**	**23,53**	**4,17**	**1,58**	**625**	**0,7**	**10**	**2**	**0,6**	**0,07**	**0,03**	**1,44**	**2,34**	**0,24**
Max	**3601**	**460**	**970**	**430**	**104,8**	**81,78**	**0,03**	**1**	**105,8**	**14,7**	**2,63**	**3722**	**6,36**	**28**	**8**	**3,4**	**1,42**	**0,24**	**10,4**	**12,94**	**2,72**

2019	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
07/01/2019	1094	426,66	842,38	372			0	27%	40%	42%	34%				1079	1,83	10,79	2,16			0	99,6	98,7	99,4			
05/02/2019	1894	359,86	833,36	378,8	57,77	59,72	8,66	47%	34%	42%	35%	22%		26%	1846	2,03	18,46	3,69	1,11	7,48	2,12	99,4	97,8	99,0	98,1	87,5	75,5
20/02/2019	1647	230,58	507,28	230,6			0	41%	22%	25%	21%				1643	1,15	18,07	3,29			0	99,5	96,4	98,6			
10/03/2019	1417	184,21	453,44	212,6	57,11	58,56	7,85	35%	17%	23%	20%	22%		24%	1417	5,03	19,84	2,83	1,7	13,02	3,85	97,3	95,6	98,7	97,0	77,8	50,9
23/03/2019	1121	220,84	475,3	201,8			0	28%	21%	24%	19%				1121	1,46	24,66	4,04			0	99,3	94,8	98,0			
06/04/2019	1245	311,25	672,3	336,2			0	31%	29%	34%	31%				1293	3,72	24,57	4,65			0	98,8	96,3	98,6			
24/04/2019	1144	240,24	606,32	228,8	77,63	78,81	12,1	29%	23%	30%	21%	30%		37%	1175	3,52	27,02	5,64	2,7	15,2	0,38	98,5	95,5	97,5	96,5	80,7	96,9
21/05/2019	940	300,8	695,6	338,4	73,6	74,57	10,7	24%	28%	35%	31%	28%		32%	970	2,23	14,55	1,94	0,68	2,27	1,07	99,3	97,9	99,4	99,1	97,0	90,0
08/06/2019	1106	508,76	1072,82	442,4			0	28%	48%	54%	41%				1211	3,88	16,95	2,42			0	99,2	98,4	99,5			
27/06/2019	1032	390,1	815,28	412,8	94,12	95,18	15,1	26%	37%	41%	38%	36%		46%	1117	7,1	31,28	2,23	1,39	3,03	0,48	98,2	96,2	99,5	98,5	96,8	96,8
05/07/2019	992	334,3	812,45	277,8			0	25%	32%	41%	26%				1030	3,75	22,66	2,06			0	98,9	97,2	99,3			
11/07/2019	1097	265,47	601,16	285,2	105,5	106,7	13,6	27%	25%	30%	26%	41%		41%	1140	5,54	23,94	4,1	2,09	4,17	1,1	97,9	96,0	98,6	98,0	96,1	91,9
18/07/2019	1273	496,47	996,76	432,8			0	32%	47%	50%	40%				1313	6,43	35,45	4,2			0	98,7	96,4	99,0			
29/07/2019	1395	558	1297,35	572	146,2	147,6	16,1	35%	53%	65%	53%	56%		49%	1452	3,78	33,4	5,81	3,34	10,89	0,65	99,3	97,4	99,0	97,7	92,6	95,9
04/08/2019	1569	478,54	1059,08	643,3	145,1	146,8	20,8	39%	45%	53%	60%	56%		63%	1569	3,45	37,66	12,55	3,92	19,68	0,83	99,3	96,4	98,0	97,3	86,6	96,0
12/08/2019	1562	624,8	1382,37	671,7			0	39%	59%	69%	62%				1278	2,68	25,56	2,56			0	99,6	98,2	99,6			
20/08/2019	1505	481,6	1098,65	421,4	135	136,6	14,5	38%	45%	55%	39%	52%		44%	1574	4,97	33,05	3,15	2,99	12,44	0,38	99,0	97,0	99,3	97,8	90,9	97,4
28/08/2019	1110	288,6	647,13	222			0	28%	27%	32%	21%				1080	1,19	21,6	2,16			0	99,6	96,7	99,0			
09/09/2019	978	317,85	723,72	352,1	86,85	87,85	11,7	24%	30%	36%	33%	33%		36%	950	1,42	16,15	4,18	1,2	3,17	0,59	99,6	97,8	98,8	98,6	96,4	95,0
27/09/2019	980	235,2	533,12	205,8			0	25%	22%	27%	19%				970	0,87	12,61	1,94			0	99,6	97,6	99,1			
09/10/2019	656	196,8	446,08	203,4	32,64	33,31	6,72	16%	19%	22%	19%	13%		20%	625	1,25	8,75	1,25	2,12	3,29	1,41	99,4	98,0	99,4	93,5	90,1	79,1
12/11/2019	2440	307,44	810,08	536,8			0	61%	29%	41%	50%				2752	6,05	35,78	5,5			0	98,0	95,6	99,0			
04/12/2019	2998	1271,2	2008,66	1289			0	75%	120%	100%	119%				2566	5,9	33,36	5,13			0	99,5	98,3	99,6			
14/12/2019	3601	972,27	1944,54	684,2	81,02	84,73	15	90%	92%	97%	63%	31%		46%	3722	9,3	48,39	7,44	4,21	18,35	0,99	99,0	97,5	98,9	94,8	78,3	93,4
Moyenne	**-**	**416,74**	**888,97**	**414,7**	**91,05**	**92,53**	**12,7**	**36%**	**39%**	**44%**	**38%**	**35%**		**39%**	**-**	**3,69**	**24,77**	**3,96**	**2,29**	**9,42**	**1,15**	**99,0**	**97,0**	**98,9**	**97,2**	**89,2**	**88,2**
Min	**656**	**184,21**	**446,08**	**201,8**	**32,64**	**33,31**	**6,72**	**16%**	**17%**	**22%**	**19%**	**13%**		**20%**	**625**	**0,87**	**8,75**	**1,25**	**0,68**	**2,27**	**0,38**	**97,3**	**94,8**	**97,5**	**93,5**	**77,8**	**50,9**
Max	**3601**	**1271,2**	**2008,66**	**1289**	**146,2**	**147,6**	**20,8**	**90%**	**120%**	**100%**	**119%**	**56%**		**63%**	**3722**	**9,3**	**48,39**	**12,55**	**4,21**	**19,68**	**3,85**	**99,6**	**98,7**	**99,6**	**99,1**	**97,0**	**97,4**

Evolution des charges annuelles moyennes de fonctionnement atteintes par les stations d'épuration

Noms des stations	2018		2019	
	Charge hydraulique	Charge Polluante DBO_5	Charge hydraulique	Charge Polluante DBO_5
STEP Lostmarch membranaires	53,0 %	54,20 %	55,1 %	39,30 %

Conclusion générale annuelle par paramètre

Paramètre	Conformité générale annuelle par paramètre
Phosphore total (en P)	Conforme
Matières en suspension	Conforme
Escherichia coli (E. coli)	Non Conforme
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	Conforme
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	Conforme
Azote Kjeldhal (en N)	Conforme
Azote global (N.GL.)	Conforme

Malgré les bons résultats sur l'ensemble des paramètres physico-chimique, la station est non conforme en 2019 à la vue des résultats bactériologiques.

16.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	17,9%	**0**
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		14,25	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		79,576	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	97,65%	**15**
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		77,7	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		79,576	
Total Partie B :		**15**	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	14,58%	**0**
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		11,6	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		79,576	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	**10**
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	**10**
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	**0**
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		**10**
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Total Partie C :		**50**	
VALEUR DE L'INDICE		**80**	

P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement…)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	NON	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	NON	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	NON	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	NON	0
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs : Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	NON	0
Note		**30**	

17.

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire curé (ml)
Crozon	904

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Crozon	06/03/19	24 ALAIN (Rue)	210
Crozon	06/03/19	22 CHARLES LEVENEZ (Rue)	509
Crozon	28/03/19	PLACE D'YS - MORGAT	120
Crozon	21/06/19	Derrière MALICE	65

Synthèse de l'hydrocurage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Nombre	Type
Crozon	7	-
Crozon	1	Sur branchement privé
Total	**8**	

Détail de l'hydrocurage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Crozon	21/01/19	2 LEON BLUM (Place)
Crozon	30/01/19	63 FRANCE LIBRE (Boulevard de la)
Crozon	28/03/19	4 Place d'Ys
Crozon	10/04/19	44 Boulevard de la Plage
Crozon	25/06/19	9 Rue Garn An Aod
Crozon	26/06/19	9 Rue Garn-an-aod
Crozon	10/10/19	1 Rue du Chanoine Grall

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Crozon	08/08/19	22 Quai Kador

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Crozon	217,3

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Crozon	06/03/19	23 ALAIN (Rue)	197,3
Crozon	01/10/19	62 Rue Alsace-lorraine	20

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
Crozon	43

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Crozon	29/01/19	PR de Menez Gorre
Crozon	30/01/19	PR Trélannec
Crozon	30/01/19	PR Gymnase du collège
Crozon	01/02/19	PR de Lescoat
Crozon	19/02/19	PR Atlantique
Crozon	04/03/19	PR de Pen ar Ro
Crozon	04/03/19	PR de Toul An Trez
Crozon	16/04/19	PR du Coadic
Crozon	19/04/19	PR PR Aire des gens du voyage
Crozon	05/05/19	PR le Loch
Crozon	14/05/19	PR de Toul An Trez
Crozon	14/05/19	PR Port du Fret
Crozon	14/05/19	PR de L'Etang
Crozon	14/05/19	PR de Clouchouren
Crozon	14/05/19	PR de l'Armorique
Crozon	14/05/19	PR du Menhir
Crozon	14/05/19	PR Kerbasguen
Crozon	15/05/19	PR Postolonnec
Crozon	15/05/19	PR Hent Poraon
Crozon	15/05/19	PR Postofort
Crozon	15/05/19	PR Lamboezer
Crozon	15/05/19	PR du CES
Crozon	15/05/19	PR de Menez Gorre
Crozon	15/05/19	PR Ile Longue 1
Crozon	15/05/19	PR Ile Longue 2
Crozon	06/06/19	PR Port du Fret
Crozon	26/06/19	PR du Portzic
Crozon	26/06/19	PR de Pen ar Ro
Crozon	01/07/19	PR de Pen ar Ro
Crozon	23/07/19	PR de Pen ar Ro

Commune	Date	Adresse
Crozon	05/09/19	PR de Toul An Trez
Crozon	05/09/19	PR de la route de Dinan
Crozon	05/09/19	PR de Menez Gorre
Crozon	10/09/19	PR Aire des gens du voyage
Crozon	18/09/19	PR Atlantique
Crozon	24/09/19	PR du Portzic
Crozon	24/09/19	PR Postofort
Crozon	03/10/19	PR de Lescoat
Crozon	15/10/19	PR du CES
Crozon	15/10/19	PR du Loch
Crozon	27/11/19	PR Trélannec
Crozon	01/12/19	PR du Loch
Crozon	19/12/19	PR de Toul An Trez

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Crozon	34	7	41

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Crozon	PR de Clouchouren	Télésurveillance	08/01/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Pompe 3	14/01/19	Curatif
Crozon	PR Kerbasguen	Pompe 1	16/01/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Pompe 3	22/01/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Telesurveillance	06/02/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Lot robinetterie	11/02/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 1	12/02/19	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 3	12/02/19	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 2	12/02/19	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	COMMUNS	18/02/19	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Agitateur	18/02/19	Curatif
Crozon	PR de Toul An Trez	Télésurveillance	22/02/19	Préventif
Crozon	PR Postolonnec	Télésurveillance	11/03/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Lot tuyauterie	13/03/19	Curatif
Crozon	PR du Coadic	Pompe N°1	13/03/19	Curatif
Crozon	PR de Toul An Trez	Pompe n°1	25/03/19	Curatif
Crozon	PR du Coadic	Tuyauterie Tout Type	03/05/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Module membranaire 2	09/05/19	Curatif
Crozon	PR Ile Longue 2 - Taladec'h	Télésurveillance	20/05/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	COMMUNS	20/05/19	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Centrifugeuse	27/05/19	Curatif
Crozon	PR de L'Etang	Pompe N°2	20/06/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Pompe 1	28/06/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Variateur marée N°2	16/07/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 1	23/07/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 2	23/07/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 3	24/07/19	Curatif
Crozon	PR de Pen ar Ro	Télésurveillance	02/08/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Vanne relaxation étage haut réacteur 1	23/08/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Lot 2 vannes isolement	23/08/19	Curatif
Crozon	PR du Coadic	Tuyauterie Tout Type	04/10/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Armoire electrique	08/10/19	Curatif
Crozon	PR du Loch	PR du Loch	08/10/19	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 1	16/10/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 2	16/10/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Telesurveillance	24/10/19	Curatif

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Crozon	PR de Menez Gorre	Armoire électrique extérieure	13/11/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	STEP Lostmarch membranaires	02/12/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Armoire electrique	12/12/19	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	STEP Lostmarch membranaires	12/12/19	Curatif
Crozon	PR de Toul An Trez	Sonde de niveau	18/12/19	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Date
Crozon	PR Ile Longue 2 - Taladec'h	04/07/19
Crozon	PR de Clouchouren	04/07/19
Crozon	PR Port du Fret	04/07/19
Crozon	PR de Pen ar Ro	04/07/19
Crozon	PR Atlantique	04/07/19
Crozon	PR du CES	04/07/19
Crozon	PR de Lescoat	04/07/19
Crozon	PR de L'Etang	04/07/19
Crozon	PR Kerbasguen	04/07/19
Crozon	PR de la route de Dinan	04/07/19
Crozon	PR Gymnase du collège	04/07/19
Crozon	PR du Portzic	04/07/19
Crozon	PR de Menez Gorre	04/07/19
Crozon	PR Lamboezer	04/07/19
Crozon	PR du Menhir	04/07/19
Crozon	PR Centre nautique Postofort	04/07/19
Crozon	PR Postofort	04/07/19
Crozon	PR Postolonnec	08/07/19
Crozon	PR Hent Poraon	08/07/19
Crozon	PR Trélannec	08/07/19
Crozon	PR Aire des gens du voyage	09/07/19
Crozon	PR Centre de plongée Quai Kador	09/07/19
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	09/07/19

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Date
Crozon	PR du Loch	04/07/19
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	09/07/19

Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Ballon Sous Pression	09/08/19
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Ballon Sous Pression	09/08/19

LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.
Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2019		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Année de Réalisation
PR Gymnase du collège	Armoire électrique	Renouvellement complet du matériel	2 400											2011
PR Gymnase du collège	Pompe	Renouvellement complet du matériel	1 800											2010
PR Centre nautique Postofort	Armoire électrique	Renouvellement complet du matériel										2 400		
PR Centre nautique Postofort	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel							1 800					2012
PR Centre nautique Postofort	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel							1 800					2017
PR Complexe sportif	Armoire electrique	Renouvellement complet du matériel	2 400											2010
PR Complexe sportif	Pompe	Renouvellement complet du matériel	1 800											2010
PR du Coadic	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel						2 400						2010
PR du Coadic	Coffret Electrique	Renouvellement complet du matériel											3 500	2017
PR du Coadic	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel								4 800				2011
PR du Coadic	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel								4 800				2011
PR de Lescoat	Ballon Sous Pression	Renouvellement complet du matériel						800						2015
PR de Lescoat	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel						2 400						2010
PR de Lescoat	Coffret Electrique	Renouvellement complet du matériel											3 200	2017
PR de Lescoat	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel								3 400				2015
PR de Lescoat	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel											3 400	2018
PR de	Télésurveillance	Renouvellement						2 400						2010

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2019		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Année de Réalisation
Clouchouren		complet du matériel												
PR de Clouchouren	Coffret Electrique	Renouvellement complet du matériel											3 200	
PR de Clouchouren	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel								3 500				2017
PR de Clouchouren	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel								3 500				2017
PR de Pen ar Ro	Ballon Sous Pression	Renouvellement complet du matériel						800						2015
PR de Pen ar Ro	Mise en place d'un débitmetre refoulement PR	Renouvellement complet du matériel									3 990			2019
PR de Pen ar Ro	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel						2 400						2010
PR de Pen ar Ro	Coffret Electrique	Renouvellement complet du matériel											3 200	2019
PR de Pen ar Ro	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel								3 400				2017
PR de Pen ar Ro	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel								3 400				2017
PR de Pen ar Ro	Adaptation tuyauterie nouveau PR	Renouvellement complet du matériel									4 730			
PR de L'Etang	Ballon Sous Pression	Renouvellement complet du matériel						800						2015
PR de L'Etang	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel						2 400						2010
PR de L'Etang	Coffret Electrique	Renouvellement complet du matériel											3 200	2018
PR de L'Etang	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel											3 100	2015
PR de L'Etang	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel								3 100				2011
PR Port du Fret	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel						2 400						2010
PR Port du Fret	Coffret Electrique	Renouvellement complet du matériel											3 200	2017
PR Port du Fret	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel								2 497				2017
PR Port du Fret	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel								2 496				2017
PR Ile Longue 2 - Taladec'h	Télésurveillance	Renouvellement complet du						2 400						2010

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2019		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Année de Réalisation
		matériel												
PR Ile Longue 2 - Taladec'h	Coffret Electrique	Renouvellement complet du matériel											3 400	2017
PR Ile Longue 2 - Taladec'h	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel								2 600				2013
PR Ile Longue 2 - Taladec'h	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel								2 600				2011
PR Ile Longue 1	Débitmètre	Renouvellement complet du matériel						3 200						2015
PR Ile Longue 1	Préleveur	Renouvellement complet du matériel						3 400						2015
PR Ile Longue 1	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel						2 400						2010
PR Ile Longue 1	Coffret Electrique	Renouvellement complet du matériel											3 400	2017
PR Ile Longue 1	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel								2 496				2017
PR Ile Longue 1	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel								2 497				2017
PR du CES	Echelle en aluminium	Renouvellement complet du matériel							420					2016
PR du CES	Trappe de visite en acier	Renouvellement complet du matériel							450					2016
PR du CES	3 Poires de Niveau	Renouvellement complet du matériel	600											2010
PR du CES	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel								2 400				2010
PR du CES	Armoire électrique	Renouvellement complet du matériel	3 800											2010
PR du CES	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel										2 104		2013
PR du CES	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel											2 104	2016
PR du CES	Vanne manuelle à opercule de refoulement n°1	Renouvellement complet du matériel							190					2016
PR du CES	Vanne manuelle à opercule de vidange	Renouvellement complet du matériel							190					2016
PR du CES	Vanne manuelle à opercule de refoulement n°2	Renouvellement complet du matériel							190					2016
PR du CES	Clapet de non retour à boule de refoulement n°1	Renouvellement complet du matériel							260					2016

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2019		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Année de Réalisation
PR du CES	Clapet de non retour à boule de refoulement n°2	Renouvellement complet du matériel							260					2016
PR du CES	Robinetterie, Tuyauterie	Renouvellement complet du matériel							1 200					2016
PR du Loch	2 Rails	Renouvellement complet du matériel	750											2010
PR du Loch	Automate	Renouvellement complet du matériel						4 100						2010
PR du Loch	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	2 400											2010
PR du Loch	Armoire	Renouvellement complet du matériel	2 228											2010
PR du Loch	Disjoncteur Magnétothermique	Renouvellement complet du matériel	1 400											2010
PR du Loch	Cellule Moyenne Tension N°1	Renouvellement complet du matériel	2 900											2010
PR du Loch	Cellule Moyenne Tension N°3	Renouvellement complet du matériel	2 900											2010
PR du Loch	Cellule Moyenne Tension N°2	Renouvellement complet du matériel	2 900											2010
PR du Loch	Transformateur	Renouvellement complet du matériel	8 355											2010
PR du Loch	Contrôleur d'isolement	Renouvellement complet du matériel	900											2010
PR du Loch	Ballon Pompage de refoulement	Renouvellement complet du matériel				7 500								2013
PR du Loch	Poires de Niveau	Renouvellement complet du matériel	140											2011
PR du Loch	Pompe de surface verticale N°3	Renouvellement complet du matériel					6 500							2014
PR du Loch	Pompe de surface verticale N°1	Renouvellement complet du matériel					6 500							2014
PR du Loch	Pompe de surface verticale N°2	Renouvellement complet du matériel					6 500							2012
PR du Loch	Convecteur	Renouvellement complet du matériel	300											2010
PR du Loch	Echelle en aluminium	Renouvellement complet du matériel	450											2013
PR du Loch	Serrurerie	Renouvellement complet du matériel	1 100											2010
PR du Loch	Trappe de visite	Renouvellement	1 000											2010

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2019		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Année de Réalisation
		complet du matériel												
PR du Portzic	Serrurerie	Renouvellement complet du matériel	900											2010
PR du Portzic	Trappe de visite N°1	Renouvellement complet du matériel	650											2010
PR du Portzic	Trappe de visite N°2	Renouvellement complet du matériel	650											2010
PR du Portzic	Poire de Niveau	Renouvellement complet du matériel	200											2010
PR du Portzic	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel								2 400				2017
PR du Portzic	Armoire électrique	Renouvellement complet du matériel	3 900											2010
PR du Portzic	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	3 300											2010
PR du Portzic	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	3 300											2010
PR du Portzic	Vanne de vidange	Renouvellement complet du matériel	190											2010
PR du Portzic	Vanne manuelle à opercule de refoulement n°2	Renouvellement complet du matériel	190											2010
PR du Portzic	Vanne manuelle à opercule de refoulement n°1	Renouvellement complet du matériel	190											2011
PR du Portzic	Clapet de non retour à boule de refoulement n°1	Renouvellement complet du matériel	270											2010
PR du Portzic	Clapet de non retour à boule de refoulement n°2	Renouvellement complet du matériel	270											2010
PR du Portzic	Tuyauterie	Renouvellement complet du matériel	1 200											2010
PR de Toul An Trez	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel						2 400						2012
PR de Toul An Trez	Pompe n°3	Renouvellement complet du matériel											5 438	2012
PR de Toul An Trez	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	5 438											2010
PR de Toul An Trez	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel				5 438								2012
PR de Toul An Trez	3 Poires	Renouvellement complet du matériel	600											2010
PR de Toul An Trez	Barres anti-chute	Renouvellement complet du	900											2010

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2019		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Année de Réalisation
		matériel												
PR de Menez Gorre	Echelle en acier	Renouvellement complet du matériel	700											2014
PR de Menez Gorre	Poires de niveau	Renouvellement complet du matériel				200								2013
PR de Menez Gorre	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel				2 400								2013
PR de Menez Gorre	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet du matériel						5 200						2013
PR de Menez Gorre	Pompe de surface verticale N°2	Renouvellement complet du matériel									5 418			2015
PR de Menez Gorre	Pompe de surface verticale N°1	Renouvellement complet du matériel									5 418			2015
PR de Menez Gorre	Vanne d'aspiration n°2	Renouvellement complet du matériel	250											2010
PR de Menez Gorre	Vanne d'aspiration n°1	Renouvellement complet du matériel	250											2010
PR de Menez Gorre	Vanne de refoulement n°2	Renouvellement complet du matériel	250											2010
PR de Menez Gorre	Vanne de vidange	Renouvellement complet du matériel	250											2010
PR de Menez Gorre	Vanne de refoulement n°1	Renouvellement complet du matériel	250											2010
PR de Menez Gorre	Robinetterie, Tuyauterie	Renouvellement complet du matériel	4 700											2010
PR de l'Armorique	Echelle en acier	Renouvellement complet du matériel	700											2013
PR de l'Armorique	Barres anti chutes	Renouvellement complet du matériel	750											2010
PR de l'Armorique	Trappe de visite	Renouvellement complet du matériel	900											2010
PR de l'Armorique	3 Poires de Niveau	Renouvellement complet du matériel	600											2010
PR de l'Armorique	Telesurveillance	Renouvellement complet du matériel								2 400				2016
PR de l'Armorique	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet du matériel								3 800				2016
PR de l'Armorique	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel	2 208											2010
PR de l'Armorique	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel	2 208											2010

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2019		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Année de Réalisation
PR de l'Armorique	Vanne n°1	Renouvellement complet du matériel	250											2010
PR de l'Armorique	Vanne manuelle à opercule caoutchouc n°2	Renouvellement complet du matériel	250											2010
PR de l'Armorique	Vanne de vidange	Renouvellement complet du matériel	250											2010
PR de l'Armorique	Clapet de non retour à boule n°2	Renouvellement complet du matériel	290											2010
PR de l'Armorique	Clapet de non retour à boule n°1	Renouvellement complet du matériel	290											2010
PR de l'Armorique	Tuyauterie	Renouvellement complet du matériel	1 200											2010
PR de la route de Dinan	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	2 400											2010
PR de la route de Dinan	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet du matériel				4 600								2013
PR de la route de Dinan	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel	2 537											2010
PR de la route de Dinan	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel	2 537											2010
PR Kerbasguen	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel										2 400		2019
PR du Menhir	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel			2 400									2013
PR du Menhir	Armoire de Commande	Renouvellement complet du matériel								3 500				2017
PR du Menhir	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel				1 363								2013
PR du Menhir	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel				1 363								2013
PR Centre de plongée Quai Kador	Armoire Electrique	Renouvellement complet du matériel	2 400											2010
PR Centre de plongée Quai Kador	Pompe	Renouvellement complet du matériel	1 800											2010
STEP Lostmarch membranaires	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel		2 900										2015
STEP Lostmarch membranaires	Dégrilleur (protection par treilli grillagé)	Renouvellement complet du matériel				8 500								2014
STEP Lostmarch membranaires	Conductimetre	Renouvellement complet du matériel											1 272	2018
STEP Lostmarch	Mesure pertes charges	Renouvellement											883	

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2019		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Année de Réalisation
membranaires		complet du matériel												
STEP Lostmarch membranaires	Preleveur entree	Renouvellement complet du matériel					3 400							2015
STEP Lostmarch membranaires	Sonde piezo fosse consigne	Renouvellement complet du matériel											429	2015
STEP Lostmarch membranaires	Poire fosse consigne	Renouvellement complet du matériel											610	2018
STEP Lostmarch membranaires	Sonde piezo Transfert vers Tamis	Renouvellement complet du matériel											429	2015
STEP Lostmarch membranaires	Poire Transfert vers tamis	Renouvellement complet du matériel											610	
STEP Lostmarch membranaires	Debitmetre transfert vers tamis	Renouvellement complet du matériel											1 115	
STEP Lostmarch membranaires	Analyseur Oxygène N°1	Renouvellement complet du matériel											831	2019
STEP Lostmarch membranaires	Analyseur MES N°1	Renouvellement complet du matériel											2 315	2019
STEP Lostmarch membranaires	Analyseur Redox N°1 BA Intérieur	Renouvellement complet du matériel											831	2019
STEP Lostmarch membranaires	Analyseur Redox	Renouvellement complet du matériel											944	2019
STEP Lostmarch membranaires	Analyseur Oxygène N°2	Renouvellement complet du matériel											831	2019
STEP Lostmarch membranaires	Analyseur MES N°2	Renouvellement complet du matériel											2 315	2019
STEP Lostmarch membranaires	Analyseur Redox N°2 BA ext	Renouvellement complet du matériel											831	2019
STEP Lostmarch membranaires	Pompe doseuse FeCl3 n°1	Renouvellement complet du matériel									1 150			2018
STEP Lostmarch membranaires	Pompe doseuse FeCl3 n°2	Renouvellement complet du matériel									1 150			2018
STEP Lostmarch membranaires	Mesure niveau cuve	Renouvellement complet du matériel											305	2018
STEP Lostmarch membranaires	Sonde piezo reprises intermediaires	Renouvellement complet du matériel											429	2018
STEP Lostmarch membranaires	Poire reprise intermediaire	Renouvellement complet du matériel											610	2018
STEP Lostmarch membranaires	Debitmetre reprises intermediaires	Renouvellement complet du matériel											3 100	2018
STEP Lostmarch membranaires	Analyseur MES 1 Membranes	Renouvellement complet du											2 894	2019

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2019		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Année de Réalisation
		matériel												
STEP Lostmarch membranaires	Analyseur MES 2 Membranes	Renouvellement complet du matériel											2 894	2019
STEP Lostmarch membranaires	Mesure niveau piezo	Renouvellement complet du matériel											858	2017
STEP Lostmarch membranaires	Detecteurs de mousse	Renouvellement complet du matériel											868	2019
STEP Lostmarch membranaires	Mesure pression	Renouvellement complet du matériel											1 725	2018
STEP Lostmarch membranaires	Poire de niveau	Renouvellement complet du matériel											153	2018
STEP Lostmarch membranaires	Debitmetre sous tirage ET 4	Renouvellement complet du matériel											1 800	2019
STEP Lostmarch membranaires	Debitmetre sous tirage ET 2	Renouvellement complet du matériel											1 550	2018
STEP Lostmarch membranaires	Debitmetre Soutirage ET 3	Renouvellement complet du matériel											1 550	2018
STEP Lostmarch membranaires	Debitmetre Sous tirage ET 1	Renouvellement complet du matériel											2 900	2018
STEP Lostmarch membranaires	Sonde piezo reprise ET	Renouvellement complet du matériel											429	2018
STEP Lostmarch membranaires	Poire de niveau reprise ET	Renouvellement complet du matériel											458	
STEP Lostmarch membranaires	Pompe acide chlorhydrique	Renouvellement complet du matériel									2 300			2018
STEP Lostmarch membranaires	Pompe javel	Renouvellement complet du matériel									2 300			2018
STEP Lostmarch membranaires	Rotametre	Renouvellement complet du matériel											300	
STEP Lostmarch membranaires	Mesure température	Renouvellement complet du matériel											750	2019
STEP Lostmarch membranaires	Extracteur air	Renouvellement complet du matériel											1 500	2018
STEP Lostmarch membranaires	Preleveur sortie	Renouvellement complet du matériel											3 400	2018
STEP Lostmarch membranaires	Debitmetre	Renouvellement complet du matériel											1 800	
STEP Lostmarch membranaires	Sonde piezo poste egouttures	Renouvellement complet du matériel											429	
STEP Lostmarch membranaires	Poire de niveau poste egouttures	Renouvellement complet du matériel											610	

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2019		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Année de Réalisation
STEP Lostmarch membranaires	Mise à jour supervision	Renouvellement complet du matériel										7 232		2019

Dotations non actualisées en Programme au : 31/12/2019	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotations (€)	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	479 595

Coefficients en Programme au : 31/12/2019	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Coefficient de la dotation	1,000000	1,024879	1,073237	1,097889	1,119799	1,127799	1,134415	1,134415	1,174212	1,204272
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

Bilan financier en Programme au : 31/12/2019		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total (€)
Dotation actualisée (€)		31 973	32 768	34 315	35 103	35 803	36 059	36 271	36 271	37 543	38 504	354 610
Report de solde actualisé (€)		0	- 80 038	- 65 748	- 54 590	- 53 390	- 42 446	- 44 161	- 20 896	- 40 261	- 41 506	
Programmé dans le contrat	TOTAL	112 011	18 479	23 156	33 903	24 860	37 774	13 005	55 636	38 788	39 241	396 853
Total renouvellement (€)		112 011	18 479	23 156	33 903	24 860	37 774	13 005	55 636	38 788	39 241	396 853
Solde (€)		- 80 038	- 65 749	- 54 590	- 53 390	- 42 446	- 44 161	- 20 896	- 40 261	- 41 506	- 42 243	

Renouvellement Réalisé en Programme année : 2019	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
PR de Pen ar Ro	Mise en place d'un débitmetre refoulement PR	Renouvellement complet du matériel	26/03/2019	3 990
	Coffret Electrique	Renouvellement complet du matériel	20/03/2019	3 757
PR Kerbasguen	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	23/05/2019	2 818
STEP Lostmarch membranaires	Analyseur Oxygène N°1	Renouvellement complet du matériel	15/04/2019	976
	Analyseur MES N°1	Renouvellement complet du matériel	03/10/2019	2 718
	Analyseur Redox N°1 BA Intérieur	Renouvellement complet du matériel	15/04/2019	976
	Analyseur Redox	Renouvellement complet du matériel	05/04/2019	1 108
STEP Lostmarch membranaires	Analyseur Oxygène N°2	Renouvellement complet du matériel	05/04/2019	976
	Analyseur MES N°2	Renouvellement complet du matériel	05/04/2019	2 718
	Analyseur Redox N°2 BA ext	Renouvellement complet du matériel	05/04/2019	976
STEP Lostmarch membranaires	Analyseur MES 1 Membranes	Renouvellement complet du matériel	03/10/2019	3 398
	Analyseur MES 2 Membranes	Renouvellement complet du matériel	03/10/2019	3 398
	Detecteurs de mousse	Renouvellement complet du matériel	02/02/2019	1 019
STEP Lostmarch membranaires	Debitmetre sous tirage ET 4	Renouvellement complet du matériel	24/01/2019	2 114
STEP Lostmarch membranaires	Mesure température	Renouvellement complet du matériel	02/01/2019	881
STEP Lostmarch	Mise à jour supervision	Renouvellement complet du matériel	18/01/2019	7 417

Renouvellement Réalisé en Programme année : 2019	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
membranaires				
Total				39 241

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.
Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Sans objet en 2019.

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2019	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
PR du Coadic	Ballon Sous Pression	Renouvellement complet du matériel	05/04/2019	
PR de Toul An Trez	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	11/02/2019	
PR Trélannec	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel	28/11/2019	
	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel	28/11/2019	
STEP Lostmarch membranaires	Vanne relaxation étabge bas réacteur 2	Renouvellement complet du matériel	25/01/2019	
	Vanne lavage membranes	Renouvellement complet du matériel	07/10/2019	
	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	23/08/2019	
	Variateur marée N°2	Renouvellement complet du matériel	15/01/2019	
Total				21 741

ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

MMA ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS –
11 Chemin de Bretagne –
CS 40082 –
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex.

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf N°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, le 19 mars 2019

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège Social: 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

Responsabilité civile

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par les polices n°**FRL00042919** & n°**FRL00043019** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / AVANT RECEPTION / EN COURS DE TRAVAUX

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus pour la période de garantie .....30.000.000 euros
dont :
Dommages immatériels non consécutifs pour la période de garantie.....15.000.000 euros

RESPONSABILITE CIVILE APRES TRAVAUX / APRES RECEPTION / APRES LIVRAISON

Tous dommages corporels, matériels et immatériels pour la période de garantie.....30.000.000 euros
dont :
Dommages immatériels non consécutifs pour la période de garantie.....15.000.000 euros

Cette attestation est valable du 01/04/2019 au 31/03/2020 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 1er avril 2019
Pour la Compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)

GENERALI

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR SAS
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité **du 01/01/2019 au 31/12/2019** couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE
Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT
Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)
Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL
Réalisation d'une opération de construction portant sur la maitrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.
Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :
Voiries Réseaux Divers:
- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :
- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1.PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

• aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.

• aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

• aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

• aux travaux, produits et procédés de construction suivants :

- travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P[1] ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P[2],
- pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
  - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P[3] ,
  - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
  - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

([1]) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).
([2]) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).
([3]) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	○ **En Habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	○ **Hors habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	○ **En présence d'un CCRD :** Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait à PARIS le 28/12/2018

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations
Generali Iard

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Attestation Tous risques chantiers

Generali Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police AH 116929 _ Attestation

GENERALI

Assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne – CS40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° **AH 116929**

Période de validité :	du 1er avril 2019 au 31 mars 2020
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1er avril 2019, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : - le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. - la durée des travaux est inférieure à 36 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, hors Etats-Unis d'Amérique, Canada et Australie.

La présente attestation est valable pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 28 mars 2019
Generali IARD

GENERALI Iard
SA au capital de 94 630 300 Euros
Entreprise Régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

18.

LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement épuratoire) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchement placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations privatives de l'usager.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat d'abonnement : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage…),
- opération de renouvellement d'une importance telle qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

19.

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2019 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

- **Loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement**
- **Décret n° 2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité**

La loi du 24 juillet 2019 a créé l'Office français de la biodiversité (« OFB ») en vue de rapprocher les expertises complémentaires de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage au service de la reconquête pour la biodiversité et de renforcer l'exercice de la police de l'environnement. Ce nouvel établissement résulte de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Le décret en fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement.

- **Décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant des dispositions du code général des collectivités territoriales**

Le décret ajuste les conditions d'exercice par les départements de l'assistance technique qu'ils fournissent à certaines communes et à leurs groupements ainsi que les conditions d'éligibilités de ces derniers. Il ajuste les champs d'intervention en matière d'assainissement, de protection de la ressource en eau et de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, et précise les champs d'intervention en matière de voirie, d'aménagement et d'habitat. Enfin, il précise les champs d'intervention en matière de prévention des inondations, en application de l'article 8 de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

- **Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau**

Le projet de règlement européen se recentre sur l'irrigation, tout en prévoyant que « *les États membres peuvent prévoir le recours à l'eau de récupération pour d'autres fins, notamment des fins industrielles, environnementales et de services collectifs* ».

ENVIRONNEMENT

- **Modification de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à la Loi sur l'eau**

  Une consultation publique a été lancée par le MTES en mai 2019 sur une modification de la nomenclature des IOTA soumis à la Loi sur l'eau, qui porte notamment sur les actes réglementaires suivants :

  - *Décret en Conseil d'État modifiant la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités visés à l'article L. 214-1 du code de l'environnement et certaines dispositions du code de l'environnement et du code général des collectivités territoriales*, qui prévoit de modifier le libellé de la rubrique 2.1.3.0 relative à l'épandage des boues de station d'épuration pour y inclure le stockage en vue d'épandage. En conséquence la rubrique 2716 de la nomenclature ICPE est modifiée afin d'introduire une exclusion supplémentaire concernant le stockage de boues et mélange de boues issues du traitement des eaux usées désormais encadrées par la rubrique loi sur l'eau 2.1.3.0 relative à l'épandage et au stockage de ces boues. Cette modification permet de rattacher ces ouvrages à une réglementation en lien avec les enjeux de protection du milieu aquatique. Elle permet également d'éviter la superposition de deux réglementations en favorisant l'approche la plus simple pour les porteurs de projets (collectivités) et les services de l'État ;
  - Arrêté modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, est modifié afin d'y intégrer des prescriptions techniques liées au stockage des boues et mélange de boues (nouvel article 5) ;
  - Arrêté modifiant l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées, qui modifie (i) l'article R. 211-29 du Code de l'environnement pour intégrer la possibilité du mélange de boues issues du traitement des eaux usées, et (ii) le IX de l'article D. 181-15-1 du Code de l'environnement pour préciser et clarifier les pièces demandées pour les boues de station d'épuration.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations et à la protection des marins contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante**
- **Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis (NOR : MTRT1913853A)**

  Le décret fixe le calendrier d'entrée en vigueur des dispositions relatives du repérage avant travaux (RAT) de l'amiante pour 6 domaines d'activité jusqu'au 1er octobre 2020, selon la date d'entrée en vigueur des arrêtés mentionnés à l'article R. 4412-97 du Code du travail. Le décret rend obligatoire le recours à des organismes accrédités par le COFRAC ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen afin de procéder aux analyses des échantillons prélevés sur des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. Enfin, il prévoit les modalités de déclaration en cas d'exposition accidentelle, en matière de protection des marins contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante.

  L'arrêté précise les situations ou conditions dans lesquelles il peut être constaté l'impossibilité de réaliser tout ou partie du repérage amiante, ainsi que les mesures que l'entreprise appelée à réaliser l'opération doit prévoir dans ce cas pour assurer la protection des travailleurs et des populations résidant ou travaillant dans l'immeuble bâti concerné.

- **Arrêté du 25 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 10 août 2017 relatif à l'expérimentation d'une méthode de détermination de la demande biochimique en oxygène par mesure fluorimétrique de la respiration bactérienne dans les stations de traitement des eaux usées urbaines (NOR : TREL1918439A)**

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Entrée en vigueur du Code de la commande publique au 1er avril 2019

Issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le Code de la commande publique (« CCP ») est entré en vigueur pour les marchés publics et autres marchés relevant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ainsi que les contrats de concession relevant de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession pour lesquels **une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1er avril 2019**.

Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (NOR : ECOM1934008V)

La Commission européenne a modifié à la baisse les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et contrats de concession, applicable à partir du 1er janvier 2020 :

MARCHÉS PUBLICS	
POUVOIRS ADJUDICATEURS	
FOURNITURES ET SERVICES : a) AUTORITÉS PUBLIQUES CENTRALES b) AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS (COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET GROUPEMENTS)	 139 000 € HT 214 000 € HT
TRAVAUX	5 350 000 € HT
ENTITES ADJUDICATRICES	
FOURNITURES ET SERVICES	428 000 € HT
TRAVAUX	5 350 000 € HT

CONTRATS DE CONCESSION	
SERVICES OU TRAVAUX	5 350 000 € HT

Pour mémoire, en dessous de ces seuils, il est possible pour les acheteurs publics de mettre en œuvre des procédures adaptées dont les modalités sont définies par eux. Ces seuils seront en vigueur pendant une durée de deux ans.

Décret n° 2019-748 du 18 juillet 2019 relatif à la facturation électronique dans la commande publique

Le texte codifie dans le Code de la commande publique le décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif à la facturation électronique. Il achève également la transposition de la directive 2014/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics. A ce titre, il contient les mesures d'application des dispositions du code de la commande publique issues de l'article 193 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises en définissant notamment la norme européenne de facturation électronique et les mentions essentielles des factures électroniques. Enfin, le décret corrige des erreurs identifiées depuis l'entrée en vigueur du code de la commande publique.

Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances

Le décret relève le **seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics à 40 000 euros hors taxes** ainsi que le **montant des avances versées aux PME pour les marchés passés par les acheteurs dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros par an** (établissements publics administratifs de l'Etat autres que les établissements publics de santé, collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics).

- **Décret n° 2019-1375 du 17 décembre 2019 relatif à la définition du seuil de présentation des marchés publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au contrôle de légalité**

  Les articles L. 2131-2, L. 3131-2 et L. 4141-2 du Code général des collectivités territoriales soumettent les marchés publics passés par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics à l'obligation de présentation au contrôle de légalité et renvoient à un seuil défini par décret. **Le seuil de transmission est de 214 000 € HT.**

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Loi n° 2019-809 du 1er août 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires**

  La loi a pour objet de faciliter la création des communes nouvelles et leur fonctionnement au cours de leurs premières années d'existence. Elle prévoit qu'une commune nouvelle issue de la fusion de toutes les communes membres d'un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre sera désormais dispensée de se rattacher à un autre EPCI à fiscalité propre. Celle-ci constituera une « commune-communauté » qui exercera aussi bien les compétences communales qu'intercommunales.

- **Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat**

  Cette nouvelle circulaire répond à 4 objectifs :

  Désenchevêtrer les compétences de l'Etat avec les collectivités, les opérateurs ou les acteurs hors de la sphère publique

  Réorganiser le réseau déconcentré de l'Etat pour mieux répondre aux priorités affichées par le Gouvernement

  Gagner en efficience par la mutualisation des moyens et la coopération interdépartementale

  Conférer aux responsables déconcentrés et notamment départementaux des pouvoirs de gestion accrus et garantir la cohérence de l'action de l'Etat au profit des territoires

- **Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique**

  La loi apporte de nouveaux assouplissements au principe du transfert obligatoire de compétence, sans le remettre en cause (articles 13 et 14) :

  - Les communes membres de communautés de communes ont la possibilité de reporter le transfert de compétences « eau » ou « assainissement » sur une partie seulement de leur territoire. Les délibérations adoptées jusqu'au 1er janvier 2020 sont validées.
  - Les communautés de communes et communautés d'agglomération ont la possibilité de déléguer les compétences « eau potable », « assainissement » et « gestion des eaux pluviales », sans s'en dessaisir, dans le cadre d'une convention de délégation de compétence (CGCT, art. L. 1111-8 et R. 1111-1), à une ou plusieurs communes ou à un syndicat de communes existant au 1er janvier 2019 et inclus en totalité dans le périmètre de la communauté de communes ou la communauté d'agglomération. Jusqu'au 30 juin 2020, ces syndicats exercent automatiquement la ou les compétences pour le compte de la communauté de communes ou la communauté d'agglomération. La communauté de communes ou la communauté d'agglomération doit statuer dans les 3 mois suivant la demande qui lui est faite. Un éventuel refus doit être motivé.

  L'article 15 de la loi ouvre la possibilité aux collectivités d'adopter et mettre en place à leur niveau des tarifs sociaux de l'eau dans les règlements de leurs services de l'eau, si elles le souhaitent et dans le but de rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement dans des conditions économiquement acceptables par tous.

- **Décret n° 2019-119 du 21 février 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages hydrauliques**

  Ce décret permet aux départements et régions, à titre dérogatoire, de continuer à gérer des ouvrages de prévention des inondations dans le cadre d'une convention avec l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre concerné. Il précise également la période transitoire, dans l'attente de la régularisation des anciennes digues existantes au regard des nouvelles règles prévues pour ces ouvrages de prévention des inondations, pendant laquelle la responsabilité du gestionnaire ne peut pas être engagée en cas de dommages causés par des inondations qu'ils ne pouvaient prévenir.

- **Décret n° 2019-184 du 11 mars 2019 relatif aux conditions d'application de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation**

  Tout maître d'ouvrage est autorisé, en application de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation, à déroger à certaines règles de construction et à mettre en œuvre une solution d'effet équivalent, sous réserve qu'il apporte la preuve que cette solution parvient à des résultats équivalents à ceux découlant de l'application des règles de droit commun et que les moyens mis en œuvre présentent un caractère innovant. Le caractère équivalent de la solution proposée doit être attesté par un organisme tiers, indépendant de l'opération.

- **Décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant des dispositions du code général des collectivités territoriales**

  Le décret ajuste les conditions d'exercice par les départements de l'assistance technique qu'ils fournissent à certaines communes et à leurs groupements ainsi que les conditions d'éligibilités de ces derniers. Il ajuste les champs d'intervention en matière d'assainissement, de protection de la ressource en eau et de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, et précise les champs d'intervention en matière de voirie, d'aménagement et d'habitat. Enfin, il précise les champs d'intervention en matière de prévention des inondations, en application de l'article 8 de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.